



# Fort et mémorial de Huy

**La vie des prisonniers  
durant la Seconde  
Guerre mondiale**

**Les témoins racontent...**

**Documents et témoignages**



### CITADELLE DE HUY

*Ces murs ont leur secret, ces tours ont leur mystère :  
Un morne encagement par un vicieux conçu.  
Il a cru, par l'écrou, nous forcer à nous taire,  
Mais l'inventeur du truc... c'est nous qui l'avons eu !  
Vivant en quarantaine et fort inaperçus,  
Bien au-dessous des cieux et bien loin de la terre,  
Nous irons jusqu'au bout de l'exil solitaire,  
Raidissant notre orgueil et nos ventres déchus.  
Adolphe, que le Ciel a fait affable et tendre,  
Prend chaque jour Moscou, distrait et sans entendre,  
Les quolibets vainqueurs qui fusent sous ses pas.  
Aux quotidiens, revers piteusement fidèle,  
Il dira de ces vers éclos en Citadelle :  
« Was ist das, ein otage ? » et ne comprendra pas.*

*Citadelle de Huy, Noël 1942.*

**Arthur Masson**



<b>Les témoins racontent...</b>	<b>33</b>
<b>L'arrestation</b>	<b>33</b>
<b>L'arrivée</b>	<b>36</b>
La salle d'écrou	38
Le registre d'écrou	38
<b>Les chambrées</b>	<b>41</b>



<b>La nourriture</b>	<b>46</b>
<b>L'hygiène</b>	<b>50</b>
<b>La vermine et la désinfection</b>	<b>51</b>
<b>La promenade</b>	<b>51</b>



<b>L'appel</b>	<b>52</b>
<b>Les occupations des otages</b>	<b>55</b>
<b>Les travaux et corvées</b>	<b>58</b>
<b>L'ambiance</b>	<b>60</b>



<b>Une messe clandestine...</b>	<b>61</b>
<b>L'entraide</b>	<b>63</b>
La solidarité entre les détenus	63
L'aide extérieure	63
<b>Les cachots</b>	<b>65</b>
<b>Les contacts entre prisonniers</b>	<b>68</b>
<b>Les contacts avec l'extérieur</b>	<b>68</b>



<b>Anecdote en ces temps de misère</b>	<b>72</b>
<b>Une nuit au fort</b>	<b>72</b>
<b>Les évasions</b>	<b>72</b>
<b>L'exécution</b>	<b>73</b>
<b>La déportation</b>	<b>80</b>
<b>La libération des prisonniers</b>	<b>82</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>83</b>

## Contexte géographique et historique

### Dates clés

**Seconde moitié du IX<sup>e</sup> s.** : divers actes font mention de l'existence d'un castrum, lieu fortifié que l'on peut raisonnablement identifier avec l'espace situé entre la Meuse et le Hoyoux, éminence rocheuse comprise.

**985** : donation du comté de Huy à l'évêque Notger, acte consacrant la naissance de la principauté épiscopale de Liège.

**1066** : charte de franchise.

**1506-1538** : restauration du château par Érard de La Marck, prince-évêque de Liège.

**Fin XVII<sup>e</sup> et début XVIII<sup>e</sup> s.** : guerres de Louis XIV - Le château subit douze sièges en trente ans.

**1715** : traité de la Barrière qui ordonne le démantèlement du château.

**1717** : démolition du château.

**1765** : début de la construction de l'hôtel de ville.

**De 1818 à 1823** : construction du fort par les Hollandais.

**1831** : le fort est remis à la Belgique.

**1876** : achat du fort par la Ville de Huy.

**1880** : récupération du fort par l'État (ministère de la Défense) ; il est modernisé par le général Brialmont et intègre le système de défense de la Meuse.

**1914-1918** : armée allemande - Camp disciplinaire pour ses propres troupes.

**1937** : ministère de la Défense - 6<sup>e</sup> régiment de Chasseurs ardennais.

**1940-1945** : centre d'internement et de tri pour résistants et otages civils, gardé par la *Wehrmacht* (armée allemande) et contrôlé par la *Geheime Feldpolizei* (police militaire secrète) - Plus de 7 000 prisonniers de diverses nationalités européennes y sont internés.

**1945** : ministère de la Justice - Prison pour inciviques.

**1946** : fermeture de la prison.

**1957** : installation du téléphérique des Vallées.

**1972** : classement du fort.

**1973** : vente à la Ville de Huy pour le franc symbolique.

**1976** : l'arrêté de classement est modifié afin de pouvoir classer également le site environnant.

**2008** : inauguration de l'espace muséal.

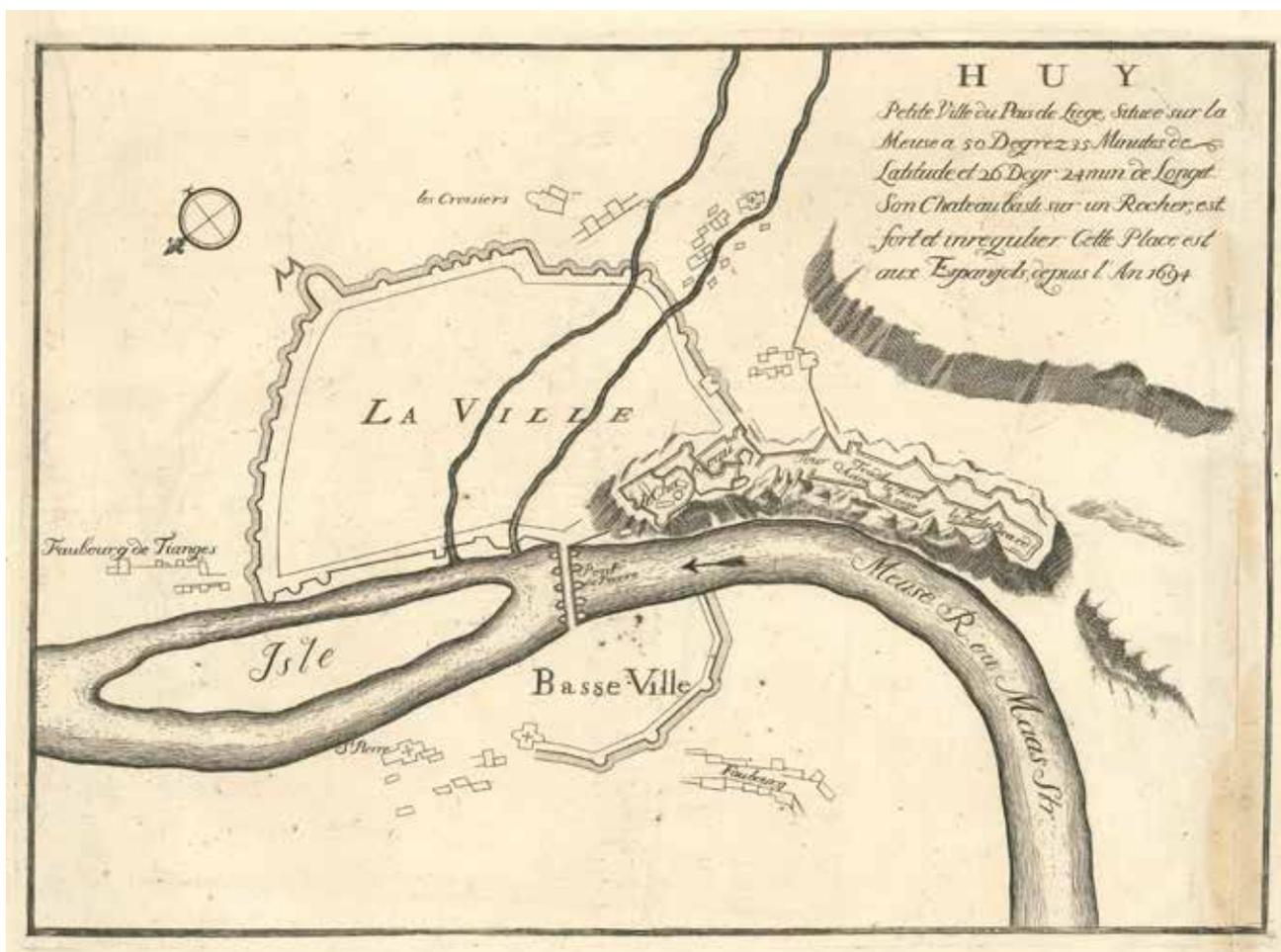
# Le site

À Huy, la Meuse présente un méandre prononcé et reçoit, au cœur même de la ville, les eaux du Hoyoux. Ce dernier, prenant sa source dans le Condroz, débouche d'une vallée escarpée dans une large plaine alluviale entourée de collines où son cours ralentit et qui offre une série d'îlots. Sa fonction militaire est essentielle entre le IX<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle ; sa fonction commerciale ne l'est pas moins. Point de passage privilégié sur la Meuse, au débouché des vallées du Hoyoux et de la Mehaigne, Huy est le marché régional des échanges entre deux régions : la Hesbaye aux riches cultures et le

Condroz forestier. Elle constitue aussi une de ces étapes de la batellerie mosane qui s'égrènent, à 30 km de distance environ, le long du fleuve.

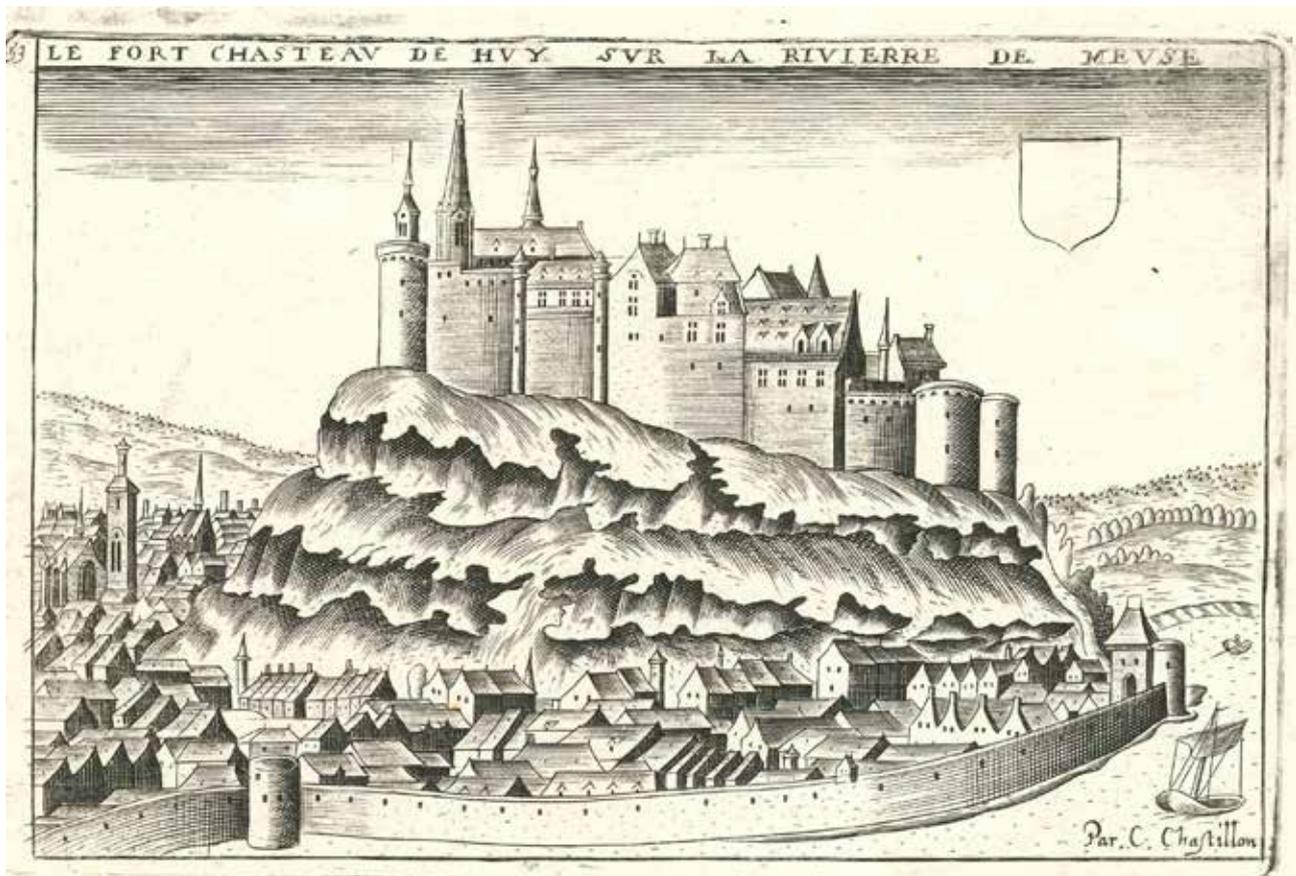
La nature a fait de cet endroit un site idéalement adapté à l'établissement d'une population, un site favorable à la naissance et au développement d'une cité ceinturée de murailles et dominée par un château fort.

La présence séculaire du château, puis de la citadelle, sur l'éperon rocheux qui domine la cité, illustre bien la permanence d'un remarquable site défensif.



Auteur inconnu, plan de la ville de Huy, non daté (Huy, Musée communal, coll. H. Prévot).

# L'ancien château (li Tchestia)



Claude Chastillon, *Le fort chasteau de Huy sur la rivière de Meuse*, 1648 (Huy, Musée communal).

Depuis l'Antiquité, le site qui accueille aujourd'hui le fort de Huy a joué un rôle stratégique ayant largement contribué à la naissance et à l'essor de la ville. Les origines de l'ancienne forteresse demeurent assez obscures et, malgré les nombreux vestiges gallo-romains mis au jour dans la région, rien ne permet d'attester la présence d'une quelconque fortification aux premiers siècles de notre ère.

Comme susmentionné, la présence d'un castrum (lieu fortifié) semble bien attestée dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

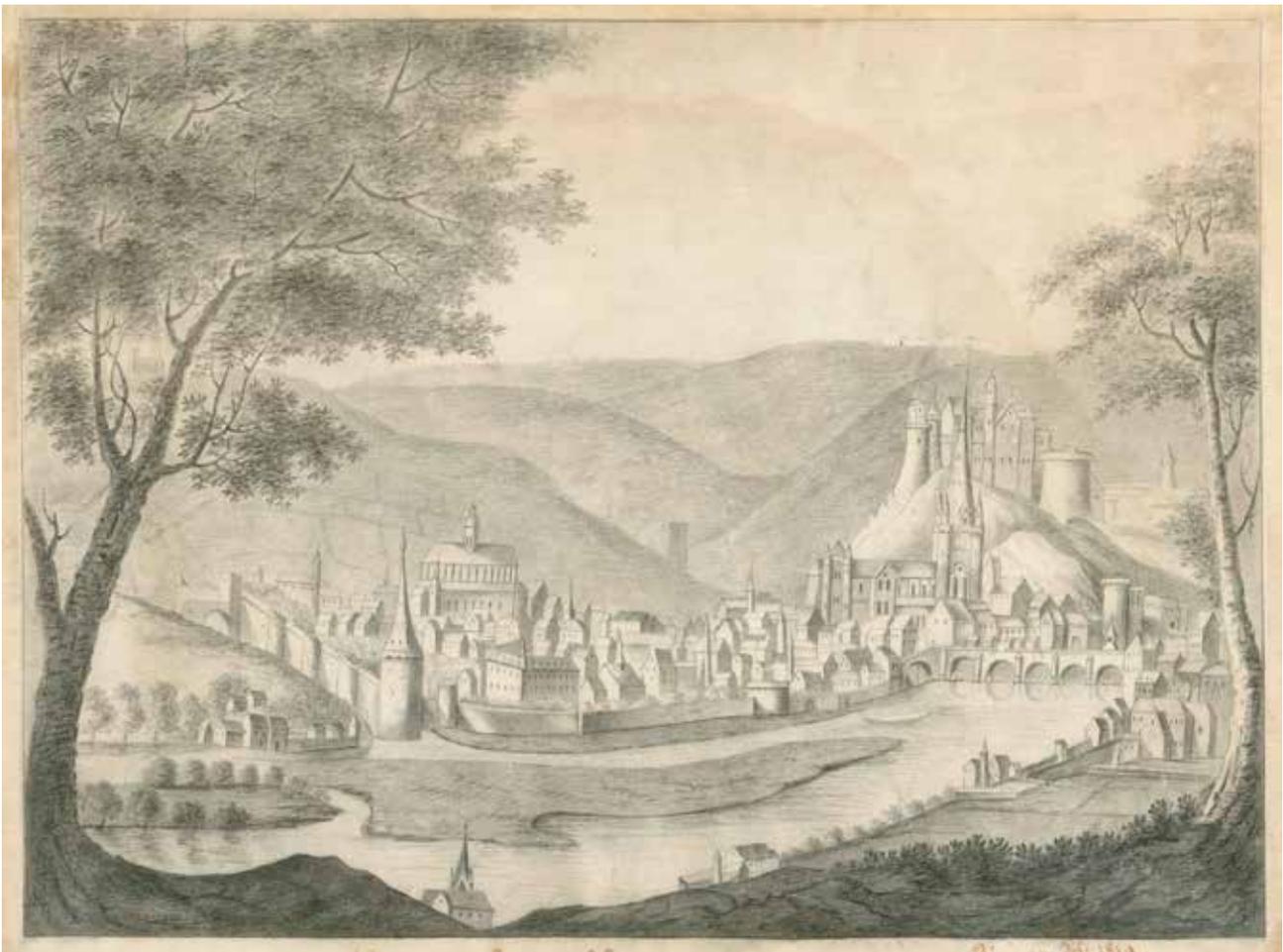
En 943, le comté de Huy apparaît pour la première fois dans différents actes ; son territoire s'étend sur les deux rives de la Meuse, principalement dans le Condroz, mais aussi en Hesbaye et dans la Famenne où le comte possède divers villages. Un château comtal sans doute assez modeste occupe une partie de l'éperon rocheux.

En 985, le comté est offert par le comte Ansfrid à l'évêque Notger, acte donnant naissance à la principauté de Liège dont la cité mosane devient un maillon défensif de première importance. Dès cette époque, le château (li Tchestia) permet de contrôler

le trafic fluvial et l'axe routier qui franchit la Meuse. Au fil des siècles, il subit nombre d'agrandissements et d'aménagements.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Érard de La Marck restaure la forteresse ; il fait creuser un puits profond dont la nécessité lui vaudra de demeurer dans la citadelle hollandaise.

Cette forteresse est imposante. Sa masse, ses épaisses murailles crénelées, ses nombreuses tours, de grosseur et de hauteur différentes, frappent l'imagination des contemporains. Elle est alors l'un des édifices militaires les plus importants du pays de Liège par ses dimensions et par son rôle stratégique.



A. Detru, *Vue de Huy depuis les Grands Malades*, 1819 (Huy, Musée communal, coll. H. Prévot).

Verrou occidental de la politique stratégique et militaire de la principauté de Liège, la forteresse hutoise devient l'enjeu durant toute l'époque moderne des guerres que se livrent les puissances étrangères dans notre région. Il est en effet de notoriété que « Qui tenait Huy tenait la Meuse ». C'est ce qui vaut à la ville le rôle déterminant qu'elle joue, au XVII<sup>e</sup> siècle, durant les guerres de Louis XIV.

Cette période sonne le glas de l'édifice que les Hutois considèrent, non sans raison, comme une des merveilles de leur cité. La ville de Huy et son

château subissent, dans le dernier quart du Grand Siècle et au début du siècle suivant, une bonne douzaine de sièges, tombant tour à tour dans les mains des armées du roi de France ou dans celles de la coalition qui lui fait face.

Toutefois, si la position de Huy reste primordiale comme verrou pour contrôler la vallée de la Meuse de Namur à Liège ou à Maastricht, les progrès de l'art de la guerre, ajoutés à ceux de l'artillerie, rendent ce complexe castral à tout jamais obsolète. Après quelques hésitations sur l'opportunité

de restaurer la forteresse, la politique viendra imposer une solution définitive. En effet, le traité de la Barrière conclu en 1715 à Anvers et la Triple-Alliance signée à La Haye en 1717 prévoient le démantèlement de la place de Huy. Pendant plus

d'un siècle, la colline est laissée à l'abandon, mais la chute du Premier Empire, le congrès de Vienne et le rattachement de nos régions aux Pays-Bas lui rendent son importance stratégique.



G. Arnald, *Huy. N. View*, 1828 (Huy, Musée communal).

Vue de la ville de Huy entre 1717 (date de la démolition de l'ancien château) et 1823 (date de la construction du fort hollandais). Aucune construction n'est visible sur la colline.

# Le puits

Creusé à la demande d'Érard de La Marck au XVI<sup>e</sup> siècle, le puits de 90 m de profondeur et de 5 m de diamètre est un vestige de l'ancien château,

li Tchestia, dont il garantissait l'approvisionnement en eau.



Le fort de Huy, le puits, vestige de l'ancien château, encore visible aujourd'hui.



# Le fort

Après le congrès de Vienne (1814-1815), la cité mosane est rattachée au royaume uni des Pays-Bas. L'Europe coalisée crée ce nouvel État afin de se protéger contre la France.

Quatre « grands » (Angleterre, Prusse, Russie et Autriche) dominent les débats. Une surveillance attentive de la France, un pays jugé dangereux, est mise en place grâce à l'édification d'un ensemble de citadelles.

La ville de Huy appartient à la 1<sup>re</sup> ligne commandant toutes les routes venant de France, s'appuyant d'un côté sur la vallée de la Meuse et de l'autre sur les inondations pouvant être réalisées dans les Flandres. Cette 1<sup>re</sup> ligne comprend Nieupoort, Ypres, Menin, Tournai, Ath, Mons, Charleroi, Dinant, Huy et Liège avec comme postes avancés les forteresses de Philippeville et de Mariembourg.

En 1830, année de la révolution belge et de la fin de la domination hollandaise, les citadelles susmentionnées ayant été peu sollicitées tombent à peu près intactes dans les mains belges.

Désuètes, elles ne devaient pas subsister bien longtemps. Beaucoup disparaissent entre les années 1850 et 1870. Sur la Meuse, on conserve Liège, Huy, Namur et Dinant.

En 1818, le royaume des Pays-Bas décide la construction d'une forteresse qui s'intégrera dans la ligne des défenses mosanes (Dinant, Namur, Huy, Liège, Maastricht).

Ce que nous voyons aujourd'hui est donc un fort hollandais construit entre 1818 et 1823.



Auteur inconnu, *Vue générale de Huy avec le fort, la collégiale et le Pontia* (Huy, Musée communal, coll. H. Prévot).

# La construction (1818-1823)

La première pierre de l'ouvrage militaire actuel est posée le 6 avril 1818.

L'inscription en néerlandais gravée au-dessus de la porte d'entrée nous apprend que sa conception est due au lieutenant-colonel ingénieur Cammerlingh et que les travaux furent exécutés sous la direction de l'officier néerlandais du génie Anemaet.

En 1823, c'est un énorme quadrilatère en pierre calcaire de Vinalmont, aux côtés inégaux, qui s'offre au regard des passants.

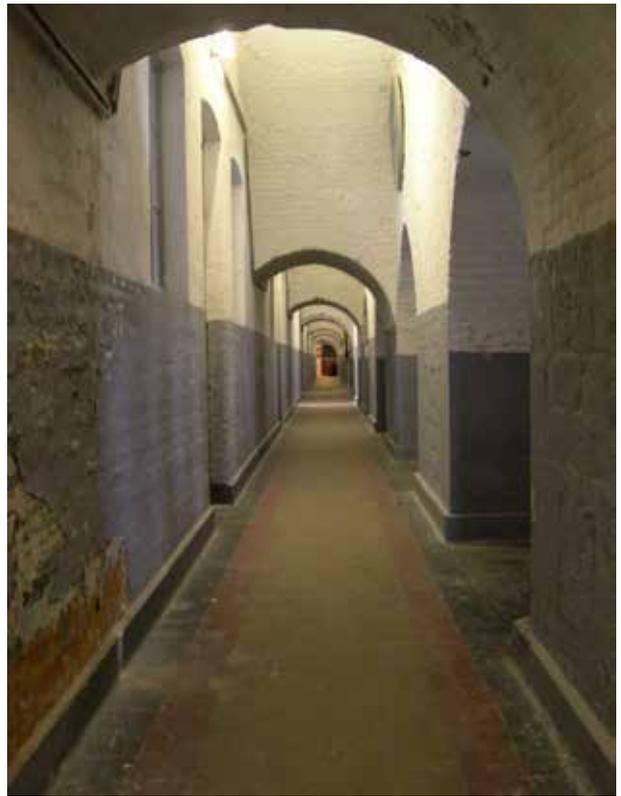
Cette forteresse affrontant la Meuse sur 148 m présente une cinquantaine de bouches à feu et de nombreuses meurtrières sur ses murs extérieurs donnant sur le fleuve. Des bastions en saillie, réunis par des courtines d'une hauteur moyenne de 17 m, sont situés aux quatre coins. Un bastion domine la collégiale, un surveille la Meuse et deux flanquent l'entrée de la citadelle. Entre ces derniers, un bastion plus bas contrôle l'accès au plateau. Ils renferment les magasins, dont ceux à poudre, l'artillerie, la boulangerie et le quartier des officiers.



Le fort de Huy, les murs extérieurs sont équipés de canonniers et de meurtrières.

Le fort peut abriter 600 hommes logés dans les courtines aménagées en vastes dortoirs et équipées des installations nécessaires.

L'approvisionnement en eau est garanti grâce à l'ancien puits que fit creuser Érard de La Marck au XVI<sup>e</sup> siècle et que le pouvoir hollandais conserve et consolide.



Le fort de Huy, un couloir intérieur donnant accès aux chambrées.



Le fort de Huy, une des installations sanitaires.

# Le fort au XIX<sup>e</sup> siècle

## Dates clés

En 1831, lors de l'indépendance de la Belgique, le fort est remis aux Belges.

En 1848, il devient une prison d'État destinée à recevoir les dix-sept principaux condamnés de Risquons-Tout et leurs complices. Le dernier de ces prisonniers est libéré en janvier 1855.

En 1876, la Ville de Huy achète une première fois le bâtiment pour 30 000 francs belges.

En 1880, le fort redevient la propriété de l'État et est intégré par le général Brialmont dans le système défensif de la Meuse.

# Le fort au XX<sup>e</sup> siècle

## Première Guerre mondiale

En 1914-1918, le fort ne joue aucun rôle militaire, mais est à nouveau utilisé comme prison, cette fois par les Allemands.

L'occupant en fait un camp disciplinaire pour ses propres troupes, réfractaires ou déserteurs que la longueur de la guerre rebute. Aussi la population de ce bagne s'accroît de façon symptomatique au cours des derniers mois du conflit.

En novembre 1918 s'y installe un centre d'hébergement pour prisonniers russes.

## Entre-deux-guerres

En 1920, le fort accueille l'École régimentaire du 14<sup>e</sup> régiment de ligne (bataillon 1 de 4).

En 1937, il est réoccupé par le ministère de la Défense nationale et devient le lieu de casernement du 6<sup>e</sup> régiment de Chasseurs ardennais jusqu'en mai 1940.

## Seconde Guerre mondiale

De mai 1940 au 5 septembre 1944, les Allemands transforment le fort en camp de détention gardé par la *Wehrmacht* (armée allemande) et contrôlé par la *Geheime Feldpolizei* (police militaire secrète).

Plus de 7 000 prisonniers de plusieurs nationalités y sont incarcérés :

- 1240 prisonniers français des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- plus de 6 000 Belges et étrangers : Anglais, Tchèques, Polonais, Italiens, Hongrois, Autrichiens, Soviétiques, et même Allemands.

Le matin du 5 septembre 1944, les Allemands libèrent les détenus par petits groupes et, à midi, les grilles sont ouvertes.

Dès le 12 septembre 1944, le ministère belge de la Justice y installe un centre d'internement pour inciviques. Le dernier d'entre eux est libéré en décembre 1946, puis le centre ferme ses portes.



Cette photo a été prise en mai 1940 par les services de propagande de la *Wehrmacht* ; les Allemands entrent à Huy le 14 de ce mois. Ici, les soldats montent la garde devant le pont flottant établi au débouché de la rue Sur Meuse (coll. J.-M. Doucet).

# Le fort aujourd'hui

Propriété de l'État, le fort est classé par arrêté royal du 5 avril 1972. Il est cédé à la Ville de Huy pour un franc symbolique le 16 avril 1973.

L'arrêté de classement est modifié en date du 1<sup>er</sup> octobre 1976 pour assurer également le classement du site environnant.

Aujourd'hui, le fort est devenu un lieu de mémoire de la Seconde Guerre mondiale et reste un témoignage intact de l'univers concentrationnaire nazi, avec ses cachots, salle d'interrogatoire, chambres de détention et lavoirs rudimentaires.



Le fort de Huy, vue extérieure.

L'espace muséal éclaire le visiteur sur les conditions de vie des prisonniers durant le conflit et sur la vie quotidienne de la population sous l'Occupation. Diverses thématiques allant de l'arrestation à la déportation, en passant par l'arrivée au fort, la

découverte de la chambrée, les travaux et corvées, la vie quotidienne, la nourriture, ou encore les contacts avec l'extérieur, les cachots et l'exécution sont abordés grâce au témoignage d'hommes et de femmes qui ont vécu cette douloureuse expérience.



Le fort de Huy, l'espace muséal consacré à la Seconde Guerre mondiale.



**Une vidéo d'une quinzaine de minutes complète la visite. Des témoins directs de cette sombre période y racontent leur vécu.**



**À découvrir également : le panorama (toute la ville de Huy et ses environs immédiats) et le puits (XVI<sup>e</sup> siècle), vestige de l'ancien château.**

# Seconde Guerre mondiale

## L'horreur nazie

De début août 1940 au 5 septembre 1944, le fort de Huy est transformé par l'occupant en camp de détention et de transit pour des prisonniers de tous types, principalement des otages.

Dans un premier temps, on y enferme des civils français, des citoyens anglais se trouvant en zone occupée et des militaires belges. À l'occasion de la préparation de l'invasion de l'Angleterre, les Allemands ne veulent pas laisser d'Anglais en liberté parce qu'ils pourraient constituer un noyau de résistance. C'est ainsi que les Britanniques sur le sol belge sont arbitrairement

arrêtés et conduits à Huy. Parmi eux se trouve l'écrivain P. G. Wodehouse (1881-1975) qui tiendra un journal de sa détention.

Si les mineurs français sont arrêtés pour faits de grève, la plupart des autres prisonniers le sont pour faits de résistance ou comme otages en raison d'actes de résistance. On peut associer à l'histoire du fort l'*Aktion Sonnenwende* (Solstice d'été) qui vise à décapiter toute résistance organisée par l'arrestation des responsables antifascistes divers (communistes, socialistes, syndicalistes, francs-maçons).



Le fort de Huy pendant l'Occupation - La collégiale et le fort (coll. J.-M. Doucet).



Le fort de Huy pendant l'Occupation.  
On aperçoit à l'avant-plan deux soldats allemands  
(coll. J.-M. Doucet).



Le fort de Huy pendant l'Occupation.  
Les occupants goûtent au plaisir de la pêche  
devant le Pontia reconstruit (coll. privée).

# Qui est incarcéré, quand et pourquoi ?

## Les causes d'arrestation des prisonniers

La cause d'arrestation qui revient le plus souvent est celle d'otage (32,5 %). Elle concerne près d'un tiers des personnes arrêtées. La deuxième cause la plus importante est celle de communiste (15,2 %). En effet, la citadelle de Huy est destinée à incarcérer des otages, mais aussi des communistes arrêtés au cours des actions allemandes, telle l'*Aktion Sonnenwende*. Par ailleurs, un bon nombre de Français internés sont considérés comme touchant de près ou de loin au communisme.

Le troisième groupe, en ordre d'importance, est celui des réfractaires au travail obligatoire (12 %). Dans ce groupe sont compris ceux qui sont arrêtés parce qu'ils possèdent de faux papiers. De nombreux fermiers sont arrêtés parce qu'ils ne remettent pas assez de denrées alimentaires (10 %). Des policiers et des militaires sont détenus du fait de leur profession (9,7 %). Les actes de résistance représentent 6,6 % et le banditisme 4,6 %.

## Les différentes catégories de prisonniers

### Les prisonniers français

En mai-juin 1941, malgré l'oppressante présence militaire allemande en « zone interdite », la révolte gronde chez les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. Ces hommes, auxquels les Allemands demandent sans cesse des efforts supplémentaires, ont faim et ont la rage au cœur de voir leurs femmes et leurs enfants privés de nourriture. La colère grandit et, brusquement, c'est la grève, au nez de

l'occupant. Le puits n° 7 des compagnies minières cesse le travail et le mouvement se répercute sur tout le bassin minier : 100 000 mineurs sont en grève, soutenus par la population. Les représailles des nazis ne tardent pas et, dès le 6 juin, c'est par centaines que les grévistes sont emmenés dans des camps de détention, parmi lesquels le fort de Huy où ils sont en transit avant d'être déportés.

Un premier convoi, au départ de Valenciennes, arrive le 14 juin 1941 avec 276 prisonniers ; d'autres suivent très rapidement.

Jusqu'au 11 mai 1943, 33 convois en provenance de Valenciennes, Lille, Loos, Béthune, Arras, Douai et Doullens acheminent vers le fort de Huy 1240 prisonniers.



Henri Blot (coll. privée).

### Henri Blot (1908-1945)

Il naît le 23/12/1908 à Somain.

Il travaille d'abord comme mineur de fond, dès l'âge de 13 ans, puis comme cheminot.

Communiste et résistant, il est arrêté le 19 août 1942 et emprisonné à Cuincy, puis une cour spéciale de Douai le condamne à trois années d'emprisonnement pour ses activités de résistance.

Le 16 décembre 1942, il est désigné comme otage.

Le 17 mars 1943, il est transféré au fort de Huy sous le numéro matricule 3222. Il fait partie du même convoi que Jean-Marie Fossier. Le 22/10/1943, il est déporté aux Pays-Bas, au camp de Vught, où il reste jusqu'à son départ pour Dachau, le 26 mai 1944.

Il décède peu de temps après sa libération, le 12 juillet 1945, à l'âge de 37 ans.

**Jean-Marie Fossier** en fait partie et est incarcéré au fort de Huy du 17/03 au 7/05/1943 (sous le numéro matricule 3228), avant d'être transféré à Douai. Il a pu reconstituer un certain nombre de ces convois : voir FOSSIER J.-M., *Zone interdite. Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1977.

## Les personnes arrêtées lors de l'*Aktion Sonnenwende*

Le 22 juin 1941, les nazis violent le pacte de non-agression négocié avec Staline en 1939 et envahissent l'Union soviétique.

Le même jour, une vaste opération, baptisée *Aktion Sonnenwende* (Solstice d'été), est déclenchée. Elle vise à décapiter toute résistance organisée par l'arrestation des responsables antifascistes divers : communistes, socialistes, syndicalistes, francs-maçons.

À travers la Belgique occupée, des convois de prisonniers affluent vers Huy, entre le 22 et le 26 juin 1941, comprenant de nombreuses personnalités qui ont joué un rôle important dans la lutte contre le fascisme.

## Parmi ces prisonniers :

### Paul Daxhelet (Liège, 1905 - Liège, 1993)

Peintre et graveur. Incarcéré au fort de Huy du 22 juin au 10 juillet 1941, Paul Daxhelet y connaît la répression.

Il y devient l'ami d'autres hommes, opprimés comme lui et, le crayon à la main, il s'exprime et représente les rapports humains d'un temps d'exception.



Paul Daxhelet, "Salon de coiffure !", été 1941 (coll. IHOES, Seraing).  
Dessin réalisé durant son incarcération au fort de Huy.

## Julien Lahaut (Seraing, 1884 - Seraing, 1950)

Il naît à Seraing le 6/09/1884 dans une famille ouvrière.

Il travaille dès l'adolescence aux usines Cockerill.

En 1923, il adhère au Parti communiste de Belgique. Il est député (1932-1950) et secrétaire général du PCB.

Résistant, il jette les bases de l'armée belge des partisans. Il mène la grève des 100 000 (mai 1941) qui paralyse tout le bassin industriel liégeois.

Il est arrêté le 22/06/1941 car considéré comme dangereux pour la sûreté de l'État allemand (*Aktion Sonnenwende*).

Incarcééré au fort de Huy (sous le numéro matricule 272), il tente à plusieurs reprises de s'évader. Repris, il est torturé et exposé pour l'exemple devant les prisonniers du fort, avant d'être jeté au cachot.

Le 22/09/1941, il est déporté à Neuengamme où il restera jusqu'au 13/07/1944. Le 3/08/1944, il est transféré à Mauthausen. Il est libéré le 24/04/1945.

Il survit à 48 mois de captivité et, dès son retour, il reprend son activité politique.

En 1946, il est élu président du PCB.

Il est assassiné à Seraing le 18 août 1950.



Julien Lahaut à son retour du camp de Mauthausen en 1945 (coll. CarCoB asbl - Archives communistes, Bruxelles).



Le Drapeau rouge du 1<sup>er</sup> septembre 1941 révélant que Julien Lahaut a été grièvement blessé lors de son incarcération au fort (coll. CarCoB asbl - Archives communistes, Bruxelles).

## Les otages

Les otages constituent une des catégories les mieux représentées au fort (près d'un tiers des détenus).

Ils sont désignés nominativement, principalement à la suite d'agressions à l'encontre de membres de l'armée allemande ou de collaborateurs, ou encore en représailles à des actes de résistance.

Beaucoup sont choisis parmi les résistants et les communistes, mais aussi chez les notables dont l'incarcération est susceptible de frapper particulièrement les esprits.

### Parmi ces otages :

#### Walter Delsat (Chimay, 1899 - Bruxelles, 1973)

Il naît à Chimay le 15 mars 1899.

Juge d'instruction à Charleroi, Walter Delsat est arrêté le 3 octobre 1942 en conséquence d'un attentat à la bombe le 1/10/1942 ; il est incarcéré à la prison de Charleroi.

Le 9 octobre, il est transféré au fort de Huy (sous le numéro matricule 2473) jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1942, date à laquelle il est libéré.



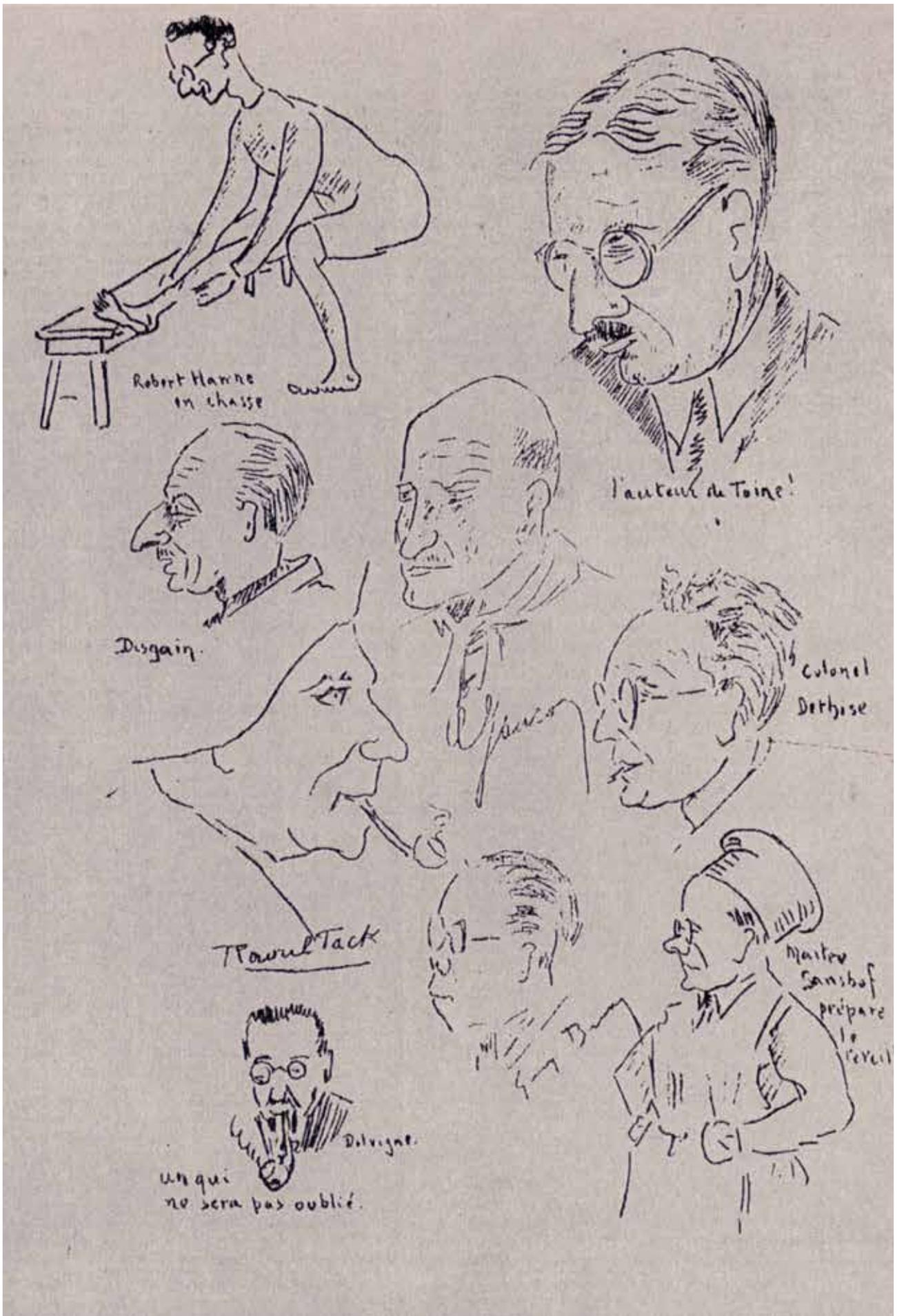
Walter Delsat (coll. privée).



Il dépeint, non sans humour, ses conditions de détention dans son *Cahier de Dessin*.

Président honoraire à la cour d'appel de Bruxelles, commandeur de l'ordre de Léopold et de l'ordre de la Couronne, Grand officier de l'ordre de la Couronne, il décède à Bruxelles le 8 juillet 1973. Il est inhumé dans le caveau de famille au cimetière de la Buisserie à Huy.

Walter Delsat - Couverture de son *Cahier de Dessin* (coll. privée).



Croquis représentant Arthur Masson et plusieurs de ses codétenus (coll. Les amis d'Arthur Masson).



Henri Blot (coll. privée).

Arthur Masson  
(coll. Les amis d'Arthur Masson).

## Arthur Masson (Rièzes-lez-Chimay, 1896 - Namur, 1970)

Né le 22 février 1896 à Rièzes-lez-Chimay d'un père douanier, Arthur Masson passe sa jeunesse le long de la frontière belgo-française.

Après des études de lettres à l'Université catholique de Louvain (UCL), il est professeur à l'Athénée et à l'École normale de Nivelles (1922-1946) et s'installe dans cette ville. C'est là qu'il commence à écrire *Toine Culot*, un personnage qui devient rapidement très populaire peu avant la guerre.

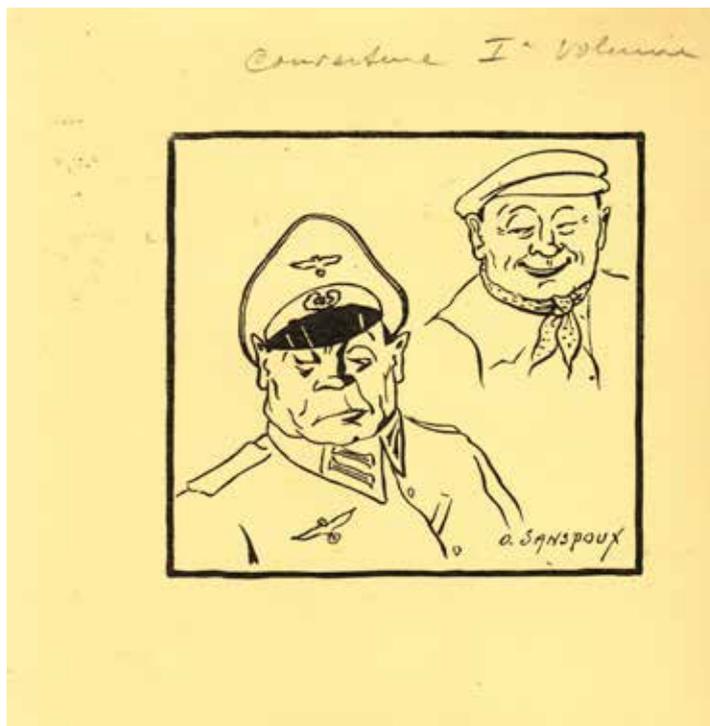
Le 16 décembre 1942, il est arrêté et incarcéré au fort (sous le numéro matricule 2936) avec une centaine d'otages par suite d'un attentat contre un rexiste. Il est libéré le 17 février 1943. Le romancier évoque clairement cet épisode de sa vie dans *Toine dans la tourmente*, dont le manuscrit était ouvert sur sa table lors de son arrestation.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1946, Arthur Masson est admis à la retraite et part s'installer avec toute sa famille en bord de Meuse namuroise, à Tailfer (Lustin), et publie *Toine dans la tourmente*.

En juillet 1956, Arthur Masson élit domicile à Namur où il décède le 28 juillet 1970.



Arthur Masson,  
*Toine dans la tourmente*,  
couverture  
(coll. Les amis d'Arthur Masson).



Arthur Masson, *Toine dans la tourmente* -  
Dessin de O. Sanspoux  
(coll. Les amis d'Arthur Masson).



Carte de prisonnier politique (1940-1945)  
d'Arthur Masson délivrée le 23/11/1948  
par le ministère de l'Administration  
générale et des Pensions  
(coll. Les amis d'Arthur Masson).



Joseph Pholien (coll. privée).

## Joseph Pholien (Liège, 1884 - Bruxelles, 1968)

Joseph Pholien naît à Liège le 28 décembre 1884.

Sénateur coopté dans les rangs du bloc catholique belge le 1<sup>er</sup> juillet 1936, Joseph Pholien devient ministre de la Justice le 15 mai 1938.

En 1941, sous l'Occupation, il rédige avec MM. R. Moyersoen, ancien président du Sénat, H. Rolin et O. Dierckx, une lettre de protestation publique contre la politique des secrétaires généraux, alors responsables des grandes décisions concernant le pays occupé.

Il est emprisonné à trois reprises au fort de Huy en tant qu'otage :

- en juillet/août 1941 (numéro matricule 638) par suite de l'assassinat d'un membre de la *Wehrmacht* ;
- en décembre 1942 (numéro matricule 2989) ;
- du 17 janvier au 23 février 1943 (sous le numéro matricule 3045), il est le compagnon de cellule d'Arthur Masson et, à sa surprise, de son frère Camille Pholien. Son moral d'acier allège celui de la chambrée.

En 1946, de retour au Sénat, il est appelé à la vice-présidence.

En 1950, lors du dénouement de la question royale, il devient Premier ministre, poste qu'il cède le 15 janvier 1952 à Jean Van Houtte pour redevenir ministre de la Justice jusqu'en août 1952.

En janvier 1966, le roi le nomme ministre d'État.

Il décède à Bruxelles le 4 janvier 1968.

## Les résistants

Font partie de cette catégorie de prisonniers : les notables opposés à l'ordre nouveau, la résistance judiciaire et administrative, y compris les forces

de l'ordre, les réfractaires au travail obligatoire, la presse clandestine. On peut y ajouter la résistance économique des paysans et des cultivateurs.

### Parmi ces résistants :

#### René Halin (Huy, 1897 - Huy, 1943)

Il naît le 11 septembre 1897.

Avant de créer sa propre imprimerie à Huy, il travaille de nombreuses années en qualité de conducteur dans les ateliers de la *Gazette de Huy*. Face à l'autorité grandissante du régime nazi en Belgique, membre des milices patriotiques, il imprime des tracts clandestins, de faux certificats de travail, de fausses cartes d'identité et cartes de soutien. Il récolte des fonds pour soutenir les réfractaires et illégaux et fournit des renseignements à la Résistance. Après la parution du « Faux Soir », les imprimeurs sont particulièrement surveillés.

Il est arrêté le 6 décembre 1943 par suite d'un acte de délation. Incarcéré au fort (sous le numéro matricule 4629), il est mis au secret et subit d'horribles interrogatoires.

Le 8 décembre 1943, il meurt des suites de ses blessures. Cependant, la cause officielle du décès, fournie par les Allemands, est un suicide par pendaison.



René Halin dans son atelier (coll. privée).

Kreiskommandantur Huy  
Abt. Zitadelle

Huy, den 10. Dezember 1943.

An den  
Bürgermeister der Stadt Huy,

Huy.

Betr.: H a l i n , René, geb. 11.9.97, wohnhaft Huy, Chaussee  
des Forges

Der Obengenannte hat sich am 8.12.43 zwischen 20.00 und  
22.00 Uhr in seiner Zelle mit Hilfe seiner Schuhriemen erhängt.

Es wird gebeten, die Hinterbliebenen zu benachrichtigen.

Der Lagerkommandant

Sonderführer

Courrier du Lagerkommandant  
du fort au bourgmestre de Huy,  
daté du 10 décembre 1943,  
dans lequel il l'avertit du décès  
de René Halin (coll. privée).

**DR R. LEFÈVRE**  
RAYONS X STRALEN  
TEL. 831 — HASSELT

Je soussigné Rob. Lefebvre, Docteur en médecine, interne  
lui à la Citadelle de Huy, requis par les autorités al-  
lemandes déclare avoir été appelé le 8-XII-1943 à 22<sup>h</sup>30  
en présence du corps de Monsieur Halin René. J'ai  
trouvé le corps couché sur le lit, les bras le long du  
corps, visage non cyanosé et le corps ne portant aucune  
trace de blessures ni de violences. La base du cou é-  
tait entourée des lacets coupés de la victime, y lais-  
sant un sillon d'une profondeur de 3 à 4 <sup>mm</sup>/<sub>2</sub>. La lèvre  
supérieure, la bouche et le menton étaient couverts de  
sang semi-coagulé provenant d'hémorragie nasale  
provoquée par congestion. Le cadavre était en état  
de semi-rigidité.

D'après cet examen, je conclus à la mort par pendai-  
son remuant à environ deux heures soit vers 20<sup>h</sup>30.

*R. Lefebvre*  
10-XII-1943.  
Citadelle de Huy

Constat de décès de René Halin  
rédigé le 10 décembre 1943 par  
le docteur R. Lefebvre, lui-même  
prisonnier au fort (coll. privée).

Commissariat de Police  
De HUY.

HUY, le 7 octobre 1946.

Monsieur le Commissaire,

Suite à vos ordres, et aux pièces ci-jointes, relatives à la mort de HALIN-René, domicilié à HUY, Chaussée des Forges N°1, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai entendu FORTIN, Arthur-Ferdinand-Joseph, négociant en chaussures, né à Marchin le 28-10-1889, domicilié à HUY, rue des Brasseurs N°28, qui m'a déclaré ce qui suit:

" Il est exact que j'ai dit que mon beau-frère HALIN-René, s'était pendu dans sa cellule à la Forteresse, lorsque je suis allé déclarer son décès, à l'employé de l'Hôtel-de-Ville, et ce parce que je m'aurais pas pu faire autrement, attendu que nous étions sous l'occupation des boches, car il y allait de ma vie ainsi que celle de mes compatriotes, si j'avais dit qu'ils nous l'avaient tué. Mais j'ai la ferme conviction que HALIN ne s'est pas pendu, il est certainement mort suites aux coups reçus par ses bourreaux, car lorsque je suis allé à la Forteresse pour reprendre le corps, il était couvert de sang, il en avait même dans ses souliers, on a du les relavés avant de le sortir de sa cellule. Il avait bien un lacet autour du cou, mais s'était à mon point de vue pour faire supposer qu'il s'était pendu, je ne pourrais toutefois dire ou il portait des coups, mais le Docteur LEFEVRE, de La-Louvière, également prisonnier politique à la Forteresse, et qui a soigné HALIN, pourrait affirmer de quoi il est mort et dans quelles conditions.

" J'ajoute que lorsque je suis entré à la Forteresse le Commandant Allemand Frimberger a demandé à Beyer Joseph qui l'accompagnait est-ce bien cela que l'on dit en Ville, qu'il s'est pendu HALIN, puis il m'a dit, votre beau-frère s'est pendu parce qu'il faisait des tracs pour les communistes, et il s'avait qu'il allait avoir une forte condamnation. Je ne connais rien d'autre!"

L'Agent de Police. A. TECHEUR.



Déclaration d'Arthur Fortin, beau-frère de René Halin, au commissariat de police de Huy, le 7 octobre 1946, concernant les circonstances de son décès (coll. privée).

## Les femmes

La population du fort de Huy est en majorité masculine et il n'existe que très peu d'informations sur la détention des femmes. Nous avons cependant répertorié, dans le registre d'écrou du fort, une centaine de prénoms féminins. Ces femmes, semble-t-il, sont séparées des hommes et cantonnées dans une seule salle, sans confort ni sanitaires. À la différence des détenus masculins, elles n'ont pas droit à la promenade dans la cour intérieure.

Parmi elles, **Félicie Mertens**, arrêtée le 22 juin 1941 lors de l'*Aktion Sonnenwende* et qui reste au fort jusqu'en février 1942.

Elle témoigne en ces termes :



*On me guide vers un escalier de pierre qui mène à une ancienne salle de garde où se trouvent une quinzaine de femmes presque toutes de la région liégeoise. On étaient parquées dans une seule salle qui manquait de confort et de sanitaires ; on se lavait tant bien que mal dans des récipients de fortune, vieux bassins et seaux. Pour dormir, il n'y avait que de la paille et quelques couvertures.*



MERTENS F., *Une femme parmi d'autres. Récit, prose, poèmes, dessins*, s. l. n. d.

Félicie Mertens et son amie prennent l'initiative de nettoyer le linge de certains prisonniers. Ce travail s'effectue dans une pièce située près des cuisines, ce qui permet aux femmes de voler un peu de nourriture.

# Les témoins racontent...

Certains prisonniers ont témoigné de leur passage au fort de Huy. Certains ont écrit des ouvrages après la guerre. Un des plus connus est l'écrivain wallon Arthur Masson, auteur d'une série de livres racontant les aventures de *Toine Culot*, personnage

créé en 1938. Il est arrêté en décembre 1942 et interné au fort comme otage jusqu'au 17 février 1943. Dans son roman *Toine dans la tourmente*, publié en 1946, il fournit un témoignage surprenant sur les années d'occupation nazie.

## L'arrestation



*Un beau matin de fin novembre, vers six heures, alors que tout village dormait encore, dans l'obscurité brouillée de pluie et transie de froidure, un camion boche stoppa devant la maison de Toine. Deux argousins en sortirent casqués et le fusil au poing. L'un d'eux se mit à heurter la porte à coups de crosse. Une fenêtre s'ouvrit à l'étage. Toine parut, n'eut même pas le temps d'ouvrir la bouche :*

*- Fous fenir toutt switt !*

*Grand branle-bas dans la maison... Déjà, les brutes s'impatientaient, recommençaient à marteler la porte...*

*- Quoi c'que vous voulez ? Demanda le gros une fois en présence des deux boches.*

*Ils lui tendirent un papier rédigé en allemand et muni d'un sceau nazi.*

*- Nichts comprendre ! Grogna Toine après un coup d'œil au papier.*

*- Fous venir afec nous... Prisôn !*

*- Pourquoi ?*

*Le boche haussa les épaules en un geste d'ignorance et d'irresponsabilité. Mais il ajouta :*

*- Tix minoutes Packet avec mancher et... kleidung.*

*Hilda comprit. Pâle, mais sans perdre la tête ni pleurnicher, elle s'affaira, donna à ses deux filles des indications précises, fit chauffer du café sur un réchaud, rassembla en un instant un viatique de fortune, découpa un pain, en fit des tartines, n'oublia pas le tabac, trouva des biscuits, réserve suprême, tailla un gros morceau de jambon, casa les vivres dans une valise, y ajouta du linge, des chaussettes, du savon, vingt autres accessoires et, pour finir, une grande enveloppe qui contenait peut-être de l'argent ou du papier à lettres...*

*Sans un mot, mais avec une tendresse douloureuse, Toine embrassa sa femme, ses filles, étreignit son petit Joseph, lui traçat sur le front une imperceptible bénédiction. Sa mâchoire tremblait un peu, celle du petit aussi. Il sortit sans se retourner, se hissa avec ses deux gardiens*

*- deux autres attendaient à l'extérieur - dans le camion qui démarra aussitôt.*



MASSON A., *Toine dans la tourmente*, Paris-Gembloux, éditions Duculot, 1988, pp. 41-42.



Pour un idéal.

Ces vers sont dédiés à mes enfants bien aimés  
Pour que de leur père ils n'oublient pas le passé

Fait à la prison de Cuincy le 23 Janvier 1943

Pour un idéal.

Depuis le matin je frappais sans relâche  
A coup de marteau sur le rebul acier  
Lorsque la police survint, et tel un apache  
Sans un mot d'explication, je fus arrêté.

C'est menottes aux poignets et bien encadré  
Qu'au commissariat de Denain je fus emmené  
Dis-moi ton activité, me dit l'inspecteur  
Tu ne sais rien, mais tu parleras tout à l'heure

D'autres messieurs chez moi pendant ce temps  
Sans regard pour ma femme sortant d'accouchement  
Faisaient œuvre de scandale à seul fin de trouver  
Les preuves nécessaires pour me faire condamner.

C'est donc à Valenciennes ce même après-midi  
Qu'un ami que d'autres copains, je fus conduit  
Que j'allais connaître en tortures ce qu'était  
L'interrogatoire des gens qui se disent Français

Ils me mirent à genoux, sur des fesses à vélo  
Les bras en l'air, et sans rien sur le dos.  
A quatre ils frappèrent au plus fort au mieux  
A coups de pieds, de poings et de nerfs de bœuf

Ce supplice mit lieu pendant quatre heures durant  
Ce fut qu'urée, en sueur et les seins en sang,  
Qu'ils m'abandonnèrent pour me faire passer la nuit  
Tout seul sans manger dans un infet réduit

Cette journée non plus ne peut être oubliée  
Des camarades avec qui, je fus arrêté  
Car eux aussi, ils ont connu les douleurs  
De l'interrogatoire de ces inspecteurs

Enfin l'instruction se trouvait terminée  
A la prison de Cuincy je fus écrié  
Remerciements de certains Français en ces jours.  
Pour ceux qui veulent rester Français toujours

Qu'importe la prison, les vexations, les privations  
Qu'importe aussi ce que sera demain la condamnation  
Des centaines d'entre nous tomberont qu'importe  
Le peuple luge, le peuple lutte, la France est forte

Mon passage devant la cour n'eut rien de sensationnel  
Cinq années d'emprisonnement. C'est presque superficiel  
Quand on sait que de nombreux copains ont échappés  
Cinq, dix, vingt ans et plus de travaux forcés

Le régime actuel veut que si vous êtes lanquier  
Et que de nombreux millions vous ayez détournés  
Votre condamnation ne sera que de deux ans de prison  
Une mesure spécial adoucira votre peine ils vous choyront

Puis enfin veut le jour comme otage je fus désigné  
Cuincy, prison hospitalière, j'allais donc te quitter  
Pour "vivre" de cette vie un épisode nouveau  
Après de Damortès!! nous lâcheras-tu bientôt?

Je connais le passé, le présent mais ..... demain?  
L'idéal triomphera, certes de moi je ne puis rien  
Certain toutefois, cette histoire de la terminer.  
Si comme j'espère je recouvre la liberté!!

Henri Blot, Pour un idéal, 1943 (coll. privée).

Poème écrit le 23 janvier de la même année de la prison de Cuincy.

Lors de la visite de son épouse accompagnée de son petit garçon, alors âgé de neuf mois, Henri Blot glisse ce poème dans les vêtements de l'enfant.

Il y raconte, en vers et avec ironie, son arrestation le 19 août 1942.

# L'arrivée

L'endroit était lugubre...

Paul Dubois de Carvin fait partie du premier convoi.

Il témoigne :



*Le 14 juin, vers 18 heures, nous arrivons au pied du fort. En colonne par deux, nous avons monté la pente conduisant à l'intérieur de la forteresse. C'était très difficile d'avancer. Les alentours du fort étaient envahis par les herbes, les branches d'arbres. Une véritable jungle... Après cette marche épuisante, nous arrivons au pied d'un escalier de fer, raide et moussu... Bientôt l'ensemble des mineurs se retrouve rassemblé par rang de 5 sur la place entourée de bâtiments sur toutes les faces. L'herbe et les arbustes poussés sur cette plage nous montaient jusqu'à mi-corps. L'endroit était lugubre. Derrière les créneaux, fusils et mitraillettes étaient braqués sur nous.*



FOSSIER J.-M., *Zone Interdite. Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1977, p. 446 (témoignage de Paul Dubois de Carvin).



Le fort de Huy, le couloir d'entrée.



*On était, paraît-il, arrivé à destination. La camion venait de stopper entre la Meuse et la Citadelle de Huy... Toine, levant la tête, enveloppa d'un long regard le bloc énorme de la Citadelle perchée sur son roc noir...*

*Et ils gravirent la raide rampe d'accès, lentement, courbés en deux, tout de suite essoufflés... Une poterne énorme défendait l'accès de la Citadelle. Derrière un guichet, un Boche montait la garde, mitraillette et téléphone à portée de main. Il fallut parlementer, exhiber des papiers, téléphoner comme pour l'obtention d'une faveur. Enfin, la grille s'ouvrit, se referma avec un bruit de machine. Un couloir, une cour ronde, une grille encore, puis une espèce de tunnel... Une dernière grille, haute comme un porche de cathédrale, qu'un chiourme ouvre au moyen d'une clef-massue... Des murs massifs formant quadrilatère, des fenêtres étroites, toutes identiques, en enfilades interminables, un escalier de béton de trente ou quarante marches qui conduit à une cour surélevée.*

MASSON A., *op. cit.*, p. 48.



Roger Pannequin raconte :

« Le train s'immobilisa... Sur le quai, on nous mit en rangs... On nous fit comprendre à coups de crosse qu'il s'agissait d'avancer. La route nous parut longue. On atteignit une rampe raide. Une lourde porte s'ouvrit et on nous fit monter encore un escalier. On nous dirigea, à droite, vers deux grandes salles ; dans chacune, une quarantaine de prisonniers furent entassés. Les portes se refermèrent derrière nous. La pièce était éclairée à l'électricité. Des ouvertures dans les murs avaient été très récemment maçonnées. Une seule fenêtre donnait sur la cour. Des toiles épaisses cachaient les vitres et camouflaient la lumière. La salle nous semblait très grande. Sur le sol cimenté, des paillasses plates et une mince couverture par homme. Où étions-nous ? Dans l'obscurité, sur le quai, personne n'avait pu lire un nom de gare... Nous avions cru longer un fleuve... Quelques-uns connaissaient l'existence du fort de Breendonck... Mais il était gardé par des S.S. rexistes belges et nous étions chez les Allemands. Dans la forteresse de Huy, entre Namur et Liège ? »

PANNEQUIN R., *Ami si tu tombes*, Paris, éditions Grasset et Fasquelle, 1976, p. 202.

« Au moment de notre détention, le camp de concentration de Huy comptait 600 prisonniers environ. Il s'agissait, pour la plupart, d'ouvriers français du nord de la France, taxés de communisme et enfermés à Huy pour s'être mis en grève et n'avoir pas voulu travailler dans les usines d'Hitler.

Il y avait également plusieurs députés socialistes...

Enfin, il y avait plusieurs bourgmestres et échevins et quelques intellectuels indépendants connus pour leurs convictions ou leurs écrits antinazistes.

HOUTMAN M., *Après quatre ans d'occupation...*, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier SA, 1945, p. 59.



Le fort de Huy, l'escalier menant à la cour intérieure.

## La salle d'écrou

Les prisonniers du fort continuent à porter leurs vêtements civils et n'ont pas de numéro matricule sur eux ; si chacun en reçoit un à son entrée au fort, il ne le connaît en général même pas. Les matricules que nous relevons dans le registre d'écrou servent

uniquement à l'administration allemande et à la gestion du fort. Autrement dit, un soldat ne peut, si ce n'est par des liens privés, connaître le nom d'un prisonnier qu'il rencontre.

## Le registre d'écrou

Dans le registre d'écrou du fort, on retrouve la liste des personnes qui y sont incarcérées. À son arrivée, le détenu reçoit un numéro matricule unique. Ces numéros se suivent par ordre croissant en fonction de l'arrivée des prisonniers. Dans le registre, on retrouve les nom, prénom et nationalité des personnes, leurs dates d'entrée et de sortie, l'organe de service allemand (*Kreiskommandanturen*, *SIPO-SD*, *Feldgendarmarie*, etc.) qui a procédé à

l'arrestation, le lieu d'internement où les détenus sont envoyés après leur passage au fort de Huy ou, éventuellement, leur libération. Le registre d'écrou est un document incomplet ; la liste ne commence qu'au 22 juin 1941 et est très incomplète jusqu'en mars 1943. Il manque ainsi les Anglais arrêtés en 1940 ainsi que les mineurs grévistes arrivés au fort à partir du 14 juin 1941.



*La formalité d'écrou ne fut pas longue. Un Boche, à tête de chimpanzé neurasthénique, visita les valises, prit les cartes d'identité et fit appeler un curieux bonhomme qui ressemblait à un capucin défroqué... Le Boche lui parlait avec une certaine considération, en allemand. Le capucin traduisit et son langage était marqué de l'accent du plateau de Herve :*

*Swouivez-moi, je vais vous môtrer vot'chôp...*

*Ils le comprirent tout de même et, par un couloir qui ressemblait à un cloître obscur, ils le suivirent, s'étonnant d'entendre, au lieu du menu cliquetis du chapelet, le crissement des semelles cloutées du bonhomme...*



MASSON A., *op. cit.*, p. 49.

Befragnungs-Nr.	Name	Vorname	Befr. (B)	Frage (F)	eingestellt am
4180	Deloit	Alphonse	B	-	16.9.43
4181	Dorje	Henri	B	+	"
4182	Brijot	Honoré	B	-	"
4183	Lejange	Joseph	B	-	"
4184	Thiry	Moncel	B	-	"
4185	Glain	Hubille	B	-	"
4186	Livoir	Bilbert	B	-	"
4187	Cebitjean	<del>Joseph</del>	B	-	"
4188	Bintou	Henri	B	-	17.9.43
4189	Voillieu	Louis	B	-	21.9.43
4190	Orayon	Constant	B	-	"
4191	Deckers	Loquent	B	-	23.9.43
4192	St. Lornot	Léon	B	-	"
4193	Ghys	Alfred	B	-	"
4194	Mentemans	Vincien	B	-	"
4195	Merys	Virginie	B	-	"
4196	Omey	Antoin	B	-	"
4197	Vonckolle	Léon	B	-	"
4198	Williamot	Servi	B	-	"
4199	Henniprol	Ernest	B	-	"
4200	Leprêtre	Albert	B	-	27.9.43
4201	Regoye	Henri	B	-	"

Page du registre d'écroû du fort (Service des victimes de la guerre, Bruxelles).

eingest. von	entlassen von	Wohnort	a. Anordnung
eingest. 20.4.43	entl. 20.4.43	Leeflogel	92 913. Vorr. Chef
"	entl. 18.4.43	Heckenbosch	92 913 Vorr.
"	entl. 18.4.43	Geethelo	a. d. 92 913 Vorr.
"	entl. 28.5.43	Vincenaken	a. d. 92 913
"	15.4.43	Vollgubek	DF 577 Brüssel
DF 682	10.4.43	Hentzenland	d. d. Velazend. v. d. 208
"	"	"	"
"	"	"	"
"	"	"	"
"	"	"	"
DF 670	Willemeers 22.10.43	Hertogenbosch	Milieu Vorr. Chef
"	eingest. 3.9.43	Donni-Cuincy	DF 670 a. d. h. d. f.
"	17.7.43 geflüchtet	"	"
"	eingest. 22.10.43	Hertogenbosch	Milieu Vorr. Chef
"	eingest. 3.9.43	Donni-Cuincy	DF 670 a. d. h. d. f.
"	eingest. 22.10.43	Hertogenbosch	Milieu Vorr. Chef
"	eingest. 3.9.43	Donni-Cuincy	DF 670 a. d. h. d. f.
"	eingest. 22.10.43	Hertogenbosch	Milieu Vorr. Chef
"	"	"	"
"	"	"	"
"	17.7.43 geflüchtet	"	"
"	eingest. 22.10.43	Hertogenbosch	Milieu Vorr. Chef

Page du registre d'écroû du fort (Service des victimes de la guerre, Bruxelles).

x 26

Le rassemblement doit se faire avec promptitude, calme et dans une tenue vestimentaire décente. Il y est défendu de fumer, de parler ou de contrevenir aux règles de la correction.

- 10.) Toute tentative de se mettre en relation avec la population civile à l'extérieur du camp ou avec les ouvriers civils à l'intérieur du camp sera sévèrement punie.
- 11.) Chaque chambrée dispose, du coucher au lever, une garde formée de 4 hommes qui se relaient. Cette garde a pour devoir de veiller à ce que personne ne quitte la chambre par la porte ou par les fenêtres. Les gardes et le chef de chambrée sont responsables de toute évasion. Les chefs de chambrée tiennent un rôle de garde qui désigne l'homme chargé de la garde à tout moment.
- 12.) Toute tentative d'absence de se soustraire au travail sous prétexte de maladie sera punie.
- 13.) Les sollicitations auprès du Commandant du Camp, ayant trait à la libération ou à l'enquête sur les cas, doivent être abandonnées, comme n'étant pas de son ressort.

Règlement d'ordre intérieur du fort daté du 31 juillet 1941 (Service des victimes de la guerre, Bruxelles).

CITADELLE DE NUY

Le 31 juillet 1941.

x 25

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - CITADELLE DE NUY

- 1.) Il est ordonné de se soumettre immédiatement aux injonctions du Commandant de la Place, des sous-officiers et des sentinelles. Toute opposition est réprimée avec sévérité, éventuellement par les armes.
- 2.) Tout détenu rencontré dans un corridor ou dans des endroits dans lesquels il n'a rien à faire, s'expose au tir des sentinelles sans sommation.
- 3.) Les visites ou haltes dans d'autres chambres ne sont pas permises.
- 4.) Chacun doit veiller à la plus scrupuleuse propreté sur soi aussi bien à l'intérieur de la chambre qu'à l'extérieur. Il est strictement interdit de cracher dans les chambres, dans les escaliers ou dans la cour.
- 5.) La mise en ordre des chambres se fait jusque 9 heures du matin. Les paillasses sont rangées en tas les unes sur les autres, les couvertures bien pliées au-dessus.
- 6.) Les ordres des chefs de chambrée seront obéis aussitôt. Toute désobéissance sera punie.
- 7.) Du coucher au lever doit régner le silence complet. Tout qui est pendant ce temps rencontré dans les couloirs ou dans la cour, s'expose au tir des sentinelles.
- 8.) L'appel est annoncé par deux coups de sifflet. Un seul coup de sifflet s'adresse aux chefs de chambrée.
- 9.) Les détenus, y compris ceux qui sont occupés à la cuisine, aux douches, à l'infirmerie ou ailleurs, doivent se mettre en rang.

Règlement d'ordre intérieur du fort daté du 31 juillet 1941 (Service des victimes de la guerre, Bruxelles).

# Les chambrées

Les prisonniers sont entassés à 25 ou 30 par chambrée. Ils y dorment à même le sol, sur des paillasses. Un peu de linge, quelques vieilles boîtes

de fer blanc servant de batterie de cuisine et une grande table de bois pour tout mobilier.



Walter Delsat, « Paillasse-Hôtel ! », octobre 1942 (coll. privée).  
Dessin représentant sa chambrée, réalisé durant son incarcération au fort de Huy.



Paul Daxhelet, *La chambrée*, été 1941 (coll. IHOES, Seraing).  
Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

*La chambrée (à Huy)*  
P. Daxhelet



*Par équipes de dix ou quinze, nous fûmes acheminés dans les chambrées. Chacune comportait une forte table rectangulaire, un banc grossier de chaque côté. Pas de lits : nous devions nous coucher à même le sol qui regorgeait d'humidité et qui sentait le moisi. Par la suite, il y eut quelques paillasses de sciure de bois... Très vite les poux firent leur apparition.*



FOSSIER J.-M., *Zone Interdite. Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1977, pp. 446-447 (témoignage de Paul Dubois de Carvin).



Le fort de Huy, reconstitution d'une chambrée.

Arthur Masson, qui passe Noël 1942 au fort de Huy, nous livre dans son ouvrage *Toine dans la tourmente* cette description des lieux :



*C'était une longue pièce voûtée de plein-cintre et blanchie à la chaux. Cela ressemblait à une cave, ou à un grand four, ou à une chapelle désaffectée.*

*Deux petites fenêtres, donnant sur la cour intérieure, éclairaient à demi la salle.*

*Au milieu, trois tables massives comme des établis s'alignaient, surchargées de drôleries ménagères : boîtes à sardines converties en cendriers, filtre à café fabriqué d'un chiffon fixé sur une chopine ébréchée, réchaud composé d'une bougie dans un manchon de fer blanc...*

*Et, tout autour de la salle, vingt-cinq ou trente paillasses s'alignaient sur le carreau, sans châlit, perpendiculairement au mur.*



MASSON A., *Toine dans la tourmente*, Bruxelles, Racine, 1996, pp. 13-14.



*Dans la « Zimmer sechzehn », nous étions, après notre arrivée, « drei und zwanzig Mannen ». Ces vingt-trois hommes n'avaient de commun que leur détention. Français, Polonais, Italiens ou Belges, le hasard de la répartition les avait rassemblés. Un Français, employé de perception à Béthune, avait été emprisonné pour sa participation au réseau du Musée de l'Homme. D'autres, en forteresse depuis plusieurs mois également, avaient échoué à Huy après la grève des mineurs de mai-juin 1941. Un jeune de seize ans, ramassé par les Allemands à la place de son frère, ne semblait pas comprendre où il se trouvait... Deux vieux communistes polonais ne connaissaient que quelques mots de français... Dans cette chambre vivaient également deux Belges, Jules Vankeerberghen, un docteur, et Georges Charon, un pilote de chasse.*

*La première chose qui nous frappa, dans cette chambrée, ce fut la maigreur des hommes, l'égarément de leurs yeux. Leurs figures étirées nous semblaient grises et noires. Au milieu de la pièce, un poêle à charbon n'arrivait pas à vaincre le froid humide. Notre chambre ne donnait pas directement sur la cour intérieure ; on y accédait par la chambre quinze d'un côté ou par les chambres dix-sept ou dix-huit de l'autre. Notre chemin normal était de passer par la chambre quinze. Cette « Zimmer fünfzehn » était affectée uniquement à des Belges, des communistes et des socialistes du Borinage...*

*Dans chaque chambrée, deux longues tables recevaient les gamelles à midi. Le soir, chacune servait de lit aux détenus, à tour de rôle. C'était un sommier aussi dur que le sol sur lequel nous dormions habituellement, mais beaucoup moins froid.*

*Avant notre arrivée, depuis quinze jours, les Allemands avaient fait maçonner les ouvertures vers l'extérieur, canonnières, meurtrières et trous d'évacuation des fumées de poudre...*

*La toilette se faisait dans de longues salles obscures et froides, autour d'une rampe centrale avec des robinets...*



PANNEQUIN R., *op. cit.*, pp. 203-204.

CROIX ROUGE DE BELGIQUE



Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi  
et la Présidence d'honneur de S. M. la Reine Élisabeth

DIRECTION GÉNÉRALE

ANNEXES \_\_\_\_\_

OBJET \_\_\_\_\_

Adresse Télégraphique  
CROIX ROUGE-BELGIQUE

SIC.MR.GL.670

PRIÈRE DE RAPPELER DANS VOTRE RÉPONSE  
LES INITIALES CI-DESSUS

BRUXELLES, le 5 Novembre 1943  
~~XXXXXXXXXXXX~~ 154 Av. Louise  
TÉLÉPHONE 47.10.10  
Chèques postaux 65 66

Monsieur le Bourgmestre de la  
Ville de HUY.

Service de secours aux internés civils.

Monsieur le Bourgmestre,

Objet: Sacs à paille pour les internés civils de la Forteresse de HUY

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 octobre dernier qui a retenu toute notre attention.

La C.R.B. s'est fait un devoir de mettre tout en oeuvre pour améliorer le sort de ces internés, en fonctions de la réglementation en vigueur et vous n'ignorez pas que ses interventions continuent à être régulières et nombreuses. Toutes les demandes généralement quelconques qui nous ont été faites ont reçu satisfaction.

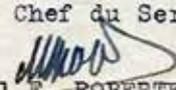
En ce qui concerne le matériel de couchage auquel vous faites allusion, des sacs à paille ont été mis à la disposition de la citadelle, il y a longtemps déjà. Aucune nouvelle demande ne nous est parvenue récemment et nous supposons donc que ce matériel est suffisant depuis les récents départs du Fort.

Si cependant un nouvel envoi de sacs de couchage s'avérait indispensable à l'avenir, nous nous empresserions de faire le nécessaire.

C'est ainsi que fin octobre, la C.R.B. a mis dix matelas à la disposition de l'infirmerie du Fort, indépendamment des produits pharmaceutiques dont une dernière fourniture a été faite le 14 Octobre dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'Administrateur Chef du Service

  
Marcel E. ROBERTE

Toute la correspondance doit être adressée à M. le Directeur Général de la Croix Rouge de Belgique.

Mod. 709R

N° 17 - 506-20

Courrier du 5 novembre 1943 émanant de la direction générale de la Croix-Rouge de Belgique adressé au bourgmestre de Huy et concernant le secours aux prisonniers civils.

18 juillet 1944.

1  
6300-1/

à Monsieur André FELTZER  
Rue Nivezé, 1,  
S.P.A

Forteresse

Monsieur,

Monsieur Frimberger, Commandant du Fort de Huy, me fait savoir que vous avez bien voulu promettre pour les prisonniers, 200 sacs de couchage minimums.

Vous m'obligeriez particulièrement en voulant bien me faire savoir si vous avez pensé à cette affaire qui, comme vous le savez, revêt un caractère d'urgence.

Il me serait agréable de savoir si vous pensez pouvoir me donner satisfaction, car sans cette fourniture, les prisonniers du fort sont réduits à coucher par terre.

Dans l'espoir d'une prompte réponse, je vous prie de croire, Monsieur Feltzer, à mes remerciements et à l'expression de ma considération distinguée.

LE BOURGMESTRE,

CROIX ROUGE DE BELGIQUE

BRUXELLES, le 31 Mai 1944



OFFICE NATIONAL DE SECOURS  
AUX INTERNES CIVILS

Monsieur le Bourgmestre  
de la ville de HUY.

ANNEXE

IND. N°

SIC.MR.GD 6034

Monsieur le Bourgmestre,

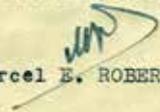
Objet: Sacs de couchage pour les internés  
de la Citadelle de HUY.

La Croix Rouge de Belgique a l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 mai.

Nos services vont immédiatement examiner votre demande et espèrent pouvoir y donner suite à bref délai.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, nos salutations très distinguées.

L'Administrateur Chef du Service

  
Marcel E. ROBERTE

Courrier du 18 juillet 1944 émanant du bourgmestre de Huy et concernant la fourniture de sacs de couchage aux prisonniers du fort.

Courrier du 31 mai 1944 émanant de l'office national de secours aux internés civils de la Croix-Rouge de Belgique adressé au bourgmestre de Huy et concernant la fourniture de sacs de couchage aux prisonniers.

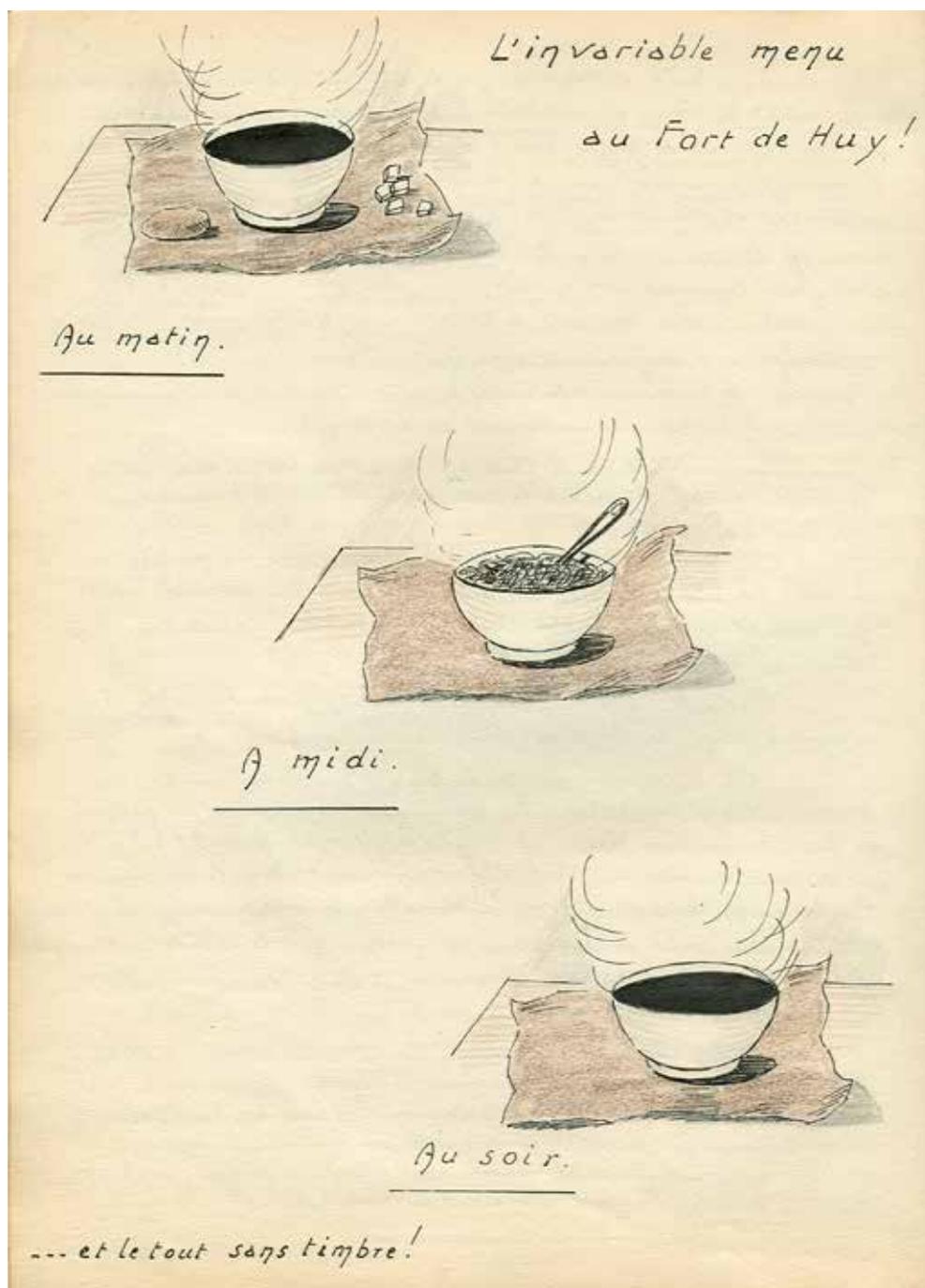
# La nourriture

La nourriture est une des préoccupations majeures des prisonniers. Presque tous se plaignent de la faim.

La « ration d'entretien » se compose de peu : un morceau de pain, une cuillère de beurre ou de margarine, quelques morceaux de sucre, un bol d'ersatz de café et un autre d'une soupe légère où nagent parfois quelques ronds de carottes ou quelques fragments de rutabagas.

La distribution des repas se fait par chambrée. À midi, les détenus reçoivent une marmite de soupe qu'ils doivent se partager.

La section locale de la Croix-Rouge n'est pas avare d'efforts pour améliorer autant que possible le sort des prisonniers, notamment en leur faisant parvenir des colis.



Walter Delsat,  
*L'invariable menu au Fort  
de Huy !*, octobre 1942  
(coll. privée).  
Dessin réalisé lors de son  
incarcération au fort de Huy.



*La nourriture était infecte, une soupe où nageait une vague feuille de chou, un morceau de carotte ou de rutabaga, une soupe aux feuilles d'orties et de rutabagas, sans sel. Pour le pain : 150 grammes à certaines périodes, à d'autres, 125. Le matin, nous avions droit à un bol de jus de malt, appelé « caféol ».*

*Le manque de nourriture fit de nous des squelettes ambulants, de nombreux camarades maigrèrent de plusieurs dizaines de kilos.*

FOSSIER J.-M., *Zone interdite. Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1977, p. 450 (témoignage de Victor Remi).



*L'ordinaire de la maison – et jamais ce mot d'« ordinaire » ne fut mieux employé – présentait la stricte et invariable ration qui permet à un honnête homme de se maintenir aux limites mitoyennes de la vie et de la décomposition sur pied. Il comportait, non pas essentiellement, mais exactement une boule de pain noir de la grosseur d'un poing, un peu de confiture ou de margarine et quatre morceaux de sucre. Avec ça, les prisonniers pouvaient puiser à peu près à volonté dans une cuve contenant le « café » c'est-à-dire une lavasse brunâtre qui était, paraît-il, une décoction d'écorces de betteraves colorée d'un soupçon de chicorée. À midi, c'était le rata, pâtée assez substantielle... On y trouvait surtout des carottes, du rutabaga, parfois un fragment de pomme de terre et, certains jours, avec un peu de chance, l'un ou l'autre prisonnier y pêchait un scrupule de bouilli qu'il brandissait au bout de sa fourchette avec l'exultation du monsieur qui vient de gagner le gros lot. À quatre heures, on voyait revenir la cuve de « café ». Point final, c'était tout jusqu'au lendemain matin.*

*On devine si les pensionnaires de l'hostellerie se faisaient du lard à ce régime. Au bout de trois semaines, la plupart flottaient dans leurs vêtements... C'était la famine...*

MASSON A., *op. cit.*, p. 56.



*La forteresse était située en haut d'une falaise rocheuse et surplombait la ville.*

*Le ravitaillement des Allemands et des prisonniers y parvenait par un treuil à crémaillère qui partait du bord de la route, en bas, près de la Meuse.*

*La nourriture consistait en un bol de soupe d'orties le midi et une boule de 125 grammes de pain par jour. De temps en temps, une soupe un peu plus épaisse, avec quelques nouilles, remplaçait la soupe d'orties.*

*Au bout de quelques jours, nous comprenions l'expression « crever de faim ». Nous avions de l'eau à volonté, mais l'approvisionnement en calories était restreint. Nous avons vu maigrir nos jambes et nos tours de taille. D'après le visage de nos camarades, on pouvait se faire une idée de la maigreur de son propre visage...*

PANNEQUIN R., *op. cit.*, p. 205.



Certains prisonniers ont quelques astuces pour trouver un peu de nourriture. Plusieurs d'entre eux simulent une rage de dents afin de pouvoir descendre en ville et recevoir un morceau de pain de la part d'un sympathisant, du dentiste, ou encore d'autres personnes.

Ils utilisent tous les moyens possibles pour assouvir cette douleur qu'est la faim. Certains vont aller jusqu'à se nourrir d'herbes, voire de pissenlits ; d'autres fouillent les cuisines des Allemands dans l'espoir de trouver un peu de réconfort.



*Je me souviens qu'un beau jour, est venu un tonneau de harengs, et on pouvait en avoir comme on voulait. Tout le monde s'est rué là-dessus... et même pour faire une petite provision pour la faim... Et voilà qu'on mange les harengs bien salés ; on veut aller... demander à boire... Et bien, ils avaient – pour vous dire quelles étaient leurs astuces – et bien, ils avaient coupé l'eau. La faim, c'est quelque chose, mais la soif, c'est encore pire...*



Extrait de l'interview de François Polet, IHOES, Seraing, 1989.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT  
**AUTORISATION D'APPROVISIONNEMENT** A3  
 COPIE (à envoyer à la Direction Provinciale.)  
 ARRONDISSEMENT Huy COMMUNE DE Huy

Nom, adresse du détaillant	<u>Brusa du Fort Huy</u>
Produit	<u>farine</u>
Timbres remis (nombre en chiffres et en lettres, numéro et couleur)	<u>16/100 sans septante</u> <u>1 20/4/42 - 1/45. deins</u> <u>le 2/4/42</u>
Quantité correspondante	<u>350 kil</u>
À fournir par (nom, adresse)	<u>Depot A du Bomb</u> <u>Infants Huy</u>
Date de la délivrance :	<u>2 Avril 1942</u>
Le Bourgmestre (ou son délégué)	<u>W. Hauppert</u>

Le présent copie doit être envoyée à la Direction Provinciale accompagnée du ou des bordereaux de timbres correspondants.

Administration Communale de Huy  
 N° T 586612

Bon délivré le 2 avril 1942 émanant du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement pour la fourniture de farine au fort de Huy.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

## AUTORISATION D'APPROVISIONNEMENT A

AUTORISATION D'ACHAT (à remettre au détaillant)

ARRONDISSEMENT <i>Huy</i>	COMMUNE DE <i>Huy</i>
Nom, adresse du détaillant <i>Prison du Fort Huy</i>	
Produit <i>chi corée</i>	
Timbres remis (nombre en chiffres et en lettres, numéro et couleur) <i>750 sept cent cinquante 5 - 2-4-42</i>	
Quantité correspondante <i>62 kil 500</i>	
A fournir par (nom, adresse) <i>Wautrichu - Pomlot Huy</i>	
Date de la délivrance : <i>2 Avril 1942</i>	Le Bourgmestre (ou son délégué) <i>W. Philippart</i>

L. O. N. 1230

N° T 586457

Sceau de la Commune

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

## AUTORISATION D'APPROVISIONNEMENT A<sup>2</sup>

AUTORISATION DE VENTE (à envoyer au fournisseur)

ARRONDISSEMENT <i>Huy</i>	COMMUNE DE <i>Huy</i>
Nom, adresse du détaillant <i>Prison du Fort Huy</i>	
Produit <i>chi corée</i>	
Timbres remis (nombre en chiffres et en lettres, numéro et couleur) <i>750 sept cent cinquante 5 - 2-4-42</i>	
Quantité correspondante <i>62 kil 500</i>	
A fournir par (nom, adresse) <i>Wautrichu - Pomlot Huy</i>	
Date de la délivrance : <i>2 Avril 1942</i>	Le Bourgmestre (ou son délégué) <i>W. Philippart</i>

L. O. N. 1230

N° T 586457

Le grossiste ne peut fournir la marchandise ci-dessus, qu'après réception de l'autorisation d'achat (volant 1) portant le numéro ci-dessus, qui a été délivrée à son client. Ces deux volants étant établis par décalque, le grossiste doit vérifier au préalable la concordance de toutes les indications manuscrites.

Pour obtenir une autorisation de réapprovisionnement le grossiste doit ensuite envoyer les deux volants (autorisation d'achat et autorisation de vente) au Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement - Service de la Distribution et des Stocks 204, place de l'Industrie à Bruxelles.

Bons délivrés le 2 avril 1942 émanant du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement pour la fourniture de chicorée au fort de Huy.

# L'hygiène



*La toilette se faisait dans de longues salles obscures et froides, autour d'une rampe centrale avec des robinets...*

*Les conditions misérables de notre existence faisaient de ce qui nous restait de sang le bonheur des parasites. Les horribles poux de camp avaient investi beaucoup de chambrées. Ils n'avaient rien à voir avec les poux des cheveux sales, bien plus petits. Le plus clair de notre temps libre passait à les chasser et à exterminer leurs œufs dans les coutures de nos vêtements. Le pire moment, c'était la nuit. Les poux se rassemblaient tout en haut de la poitrine, dans le bas du cou, à l'endroit où la peau tendre permet les morsures. Nous étions réveillés par le grouillement de la vermine. Nous l'écrasions sous nos chaussures, dans l'espace cimenté qui nous séparait de la paille voisine. Parfois, les puces apparaissaient. Elles chassaient les poux, mais leurs piqûres plus cruelles nous gênaient davantage...*



PANNEQUIN R., *op. cit.*, pp. 206, 214-215.



Paul Daxhelet, *La toilette*, été 1941 (coll. IHOES, Seraing).  
Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

# La vermine et la désinfection

Marcel Houtman raconte comment on procéda à la désinfection de la citadelle :



*Pièce par pièce, tous les murs furent blanchis à la chaux, et après avoir abandonné tous nos vêtements aux services de désinfection, nous dûmes, tout à tour – nus comme des vers – passer dans la partie désinfectée du fort, tandis qu'on entreprenait la désinfection de notre chambrée. Cet épisode peu réjouissant n'en gardait pas moins un aspect cocasse, sauf pour les malheureux prêtres, rouges de confusion.*



HOUTMAN M., *Après quatre ans d'occupation...*, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier SA, 1945, p. 90.



Walter Delsat, *La chambrée* (détail), une puce (d'après nature) (coll. privée).

Détail du dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

# La promenade



*L'après-midi, Toine compléta sa connaissance des lieux et des gens de l'endroit. Il fit le tour de la cour. L'aile du bâtiment opposée à celle où il gîtait était occupée par environ deux cents ouvriers du nord de la France et quelques Belges, tous étiquetés comme communistes ou mal notés par le régime nazi. La plupart de ces pauvres diables étaient incarcérés depuis longtemps. Pauvres, squelettiques, à charge de leurs familles qui, pour leur envoyer le colis mensuel de cinq kilos, linge compris, toléré par le commandant de la boîte, devaient se saigner aux quatre veines...*



MASSON A., *op. cit.*, pp. 57-58.



La ronde des prisonniers au fort de Huy.  
Photo prise clandestinement en 1943 et diffusée par Solidarité Croix-Rouge du Front wallon.



Le fort de Huy,  
la cour intérieure  
vue d'une chambrée.

## L'appel

L'appel fait partie des habitudes des prisonniers.



Jacques Mechelynck-Masson explique comment les choses se déroulent :

*Les appels... Il y en avait au minimum trois par jour, un juste après le lever du soleil dans la cour, un second avant le coucher du soleil dans la cour au même endroit et le troisième dans les chambres, après la fermeture des portes extérieures des bâtiments.*



MECHELYNCK-MASSON, J., *La forteresse de Huy*, dans *Héros et Martyrs, 1940-1945. Les fusillés*, Bruxelles, Maison d'éditions J. Rozez SA, s. d., p. 137.



*La petite cour, à présent, était remplie de prisonniers qui se promenaient en rond. Il était près de cinq heures, l'heure de l'appel, après quoi les hommes devraient rentrer dans les « chûps » jusqu'au lendemain...*

*Un coup de sifflet retentit, suivi de vociférations. Un Boche à tête bouffie venait de surgir du corps de garde avec un calepin. C'était l'heure de l'appel des prisonniers. De toutes les chambrées, il en sortit qui gravirent l'énorme escalier accédant à la cour surélevée. Tout cela se rangea par chambrées, l'aile gauche faisant face à l'aile droite, celle des Français. Le Boche au calepin s'avança dans l'allée laissée libre, compta les hommes, se mit à hurler soudain... Puis il acheva son travail, violet de colère...*

*Toine avait peur... D'instinct, il louchait vers le revolver que le Boche portait à la ceinture... L'appel était fini.*



MASSON A., *op. cit.*, p. 62.



Le fort de Huy,  
la cour intérieure .

## TOINE DANS LA TOURMENTE.

*Pour situer l'extrait: Durant l'occupation, Toine culot, maître révoqué de Trignolle, au profit d'un collaborateur, est envoyé comme otage à la Citadelle de Huy avec son curé, l'abbé Hautecœur. Là, on lui présente un foule de compagnons, procureurs du Roi, auditeurs militaires, avocats, professeurs, médecins, députés. Le gros crâle à une vaste galijarde et, bien décidé à prouver qu'un maître de Trignolle n'est pas nécessairement un traître, conclut avec une certaine pitié son curé qui, lui, semble prendre au sérieux les lettres de ses compagnons.*

*Le lendemain de son arrivée, Toine fait la connaissance, sur la cour, d'un Français du Nord, ancien zouave de la grande guerre, supérieur à la courbe communiste.*

... La petite cour, à présent, était remplie de prisonniers qui se promenaient en rond. Il était près de cinq heures, l'heure de l'appel après quoi les hommes devraient rentrer dans les "chôps" jusqu'au lendemain. Un petit homme replet et distingué, qui se promenait d'un pas nerveux en philosophe solitaire, croisa le trio formé par le zouave et ses deux nouveaux amis. Coiffé d'une casquette de sport, il avait une figure rose avec une moustache argentée taillée court, à l'anglaise. Sa myopie devait être prononcée car, pour renforcer l'effet correctif de ses verres, il portait le binocle presque obliquement et en faisait ainsi une espèce de loupe, ce qui le forçait d'ailleurs à porter haut la tête et à pointer le menton.

Déambulant, il méditait, et sifflotait, d'un air qui restait jeune et même un tantet gavroche, malgré le poil d'argent et le bedonnement bourgeois.

Visiblement, lui aussi connaissait le zouave et sympathisait avec lui car, rencontrant le trio, il sourit au Français, cordialement et lui décocha:

- Bonjour, mon ami Busigny !

L'autre répondit par un salut militaire soigné, à la française, la paume large ouverte, sourit aussi et ajouta :

- Salut, M'sieur le Ministre !

Toine regarda le zouave, pouffa de rire et, poussant son curé du coude, constata :

- La farce continue !

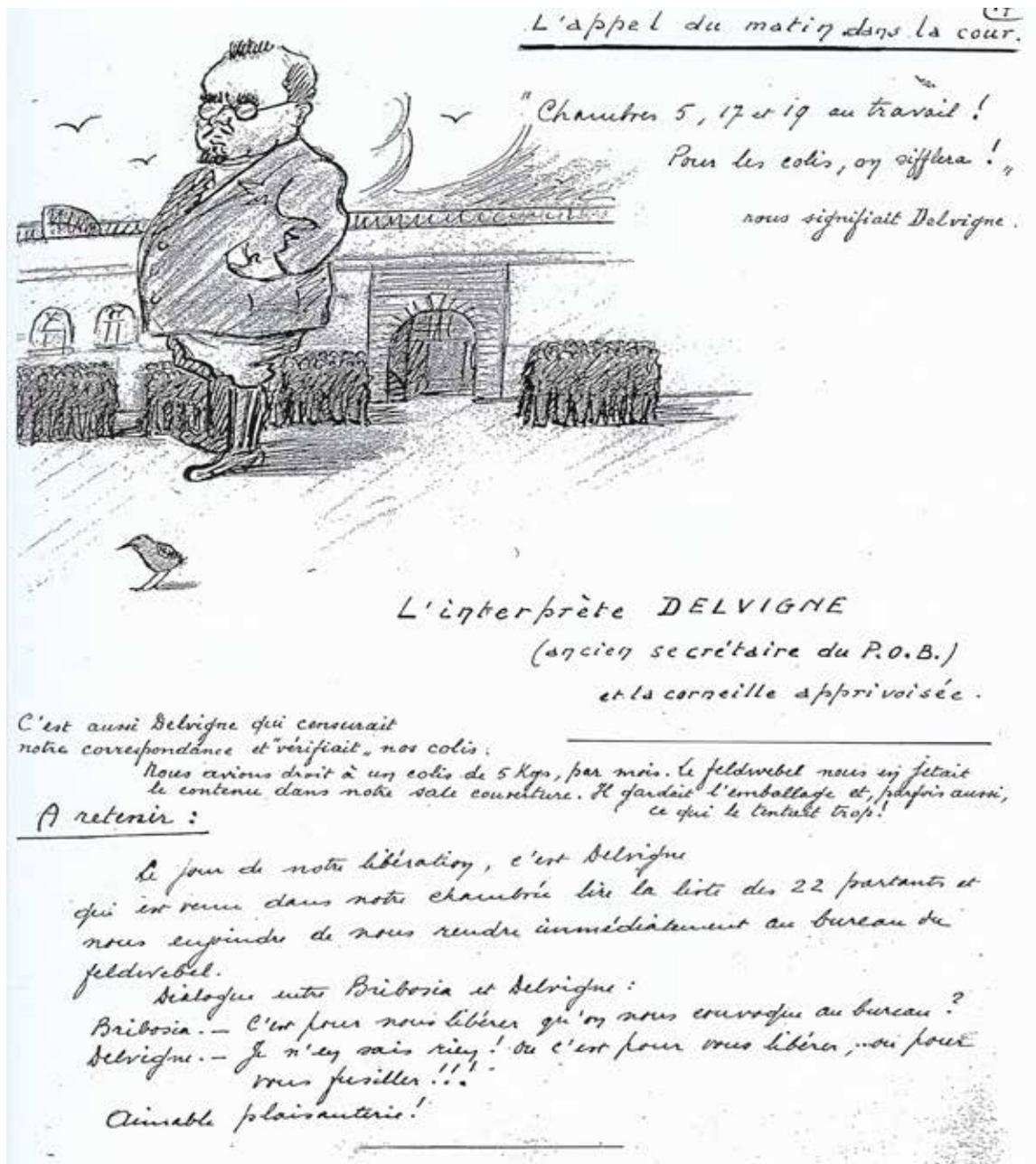
- Qué farce ? demanda le zouave étonné ... Tu crois que j'te bourre le mou ? C'bonhomme-là, mon vieux, c't'un ministre, un vrai, un celui de la Justice. Fabien qu'y s'appelle, et un chouette copain, pas à dire. Vous a la manière pour vous regonfler, les jours de poisse. On a causé nous deux, souvent. C't'un habitué, d'ailleurs. Les roches y peuvent pas le blaiser. Alors, tu comprends, chaque fois qu'on leur z'y descend un salopard ou qu'on leur z'y amoché une locomotive, ou qu'on leur z'y esquinte un pont, ou qu'y z'ont un oignon à peler avec la magistrature, par file à gauche le père Fabien, y te le refoutent ici comme otage. Ça fait trois fois qu'y repique dans la boîte et y revient chaque fois en rigolant comme pour montrer à Maloto qu'il l'em... qu'y s'en fout, quoi, et qu'on a le bon bout. Le Maloto, ça l'affole, cet air de rigoler qu'il a devant sa gueule, mais y dit rien, parce que, tu comprends, un ministre, et de la Justice, on sait jamais, et l'avenir c'est l'avenir. Y file doux, le Maloto, et l'autre en profite pour pas le saluer. Une fois, le Maloto y a dit comme ça :

- Pourquoi que vous me saluez pas, Mossier ?

- J'suis très myope, Mossier, qu'il y a répondu l'père Fabien. De plus, j'suis distrait par des projets d'avenir. Enfin, je r'garde toujours très haut.

- Le Maloto, il a reçu le paquet en plein dans la gencive

Style  
Belgique



Walter Delsat, *L'appel du matin dans la cour*, octobre 1942 (coll. privée).  
Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

Le lendemain matin, l'appel eut lieu en présence d'un civil, petit, barbu et myope qui se présenta comme l'interprète... il nous expliqua que nous allions être répartis définitivement, qu'il devait y avoir un chef de chambre responsable... L'interprète nous avait dit que, dans la cour, à chaque interpellation d'un Allemand, nous devions nous mettre au garde-à-vous et crier en allemand le numéro de notre chambre et le nombre d'hommes qui y étaient affectés. André Bergmoës nous expliqua comment s'organisait la vie. Chaque matin, les hommes devaient se présenter dans la cour pour l'appel, sur quatre files, derrière le chef de chambre. Les Allemands vérifiaient l'effectif...

Un bref coup de sirène sonna l'appel dans la cour. Tous se précipitèrent. On devait se mettre en rang devant la fenêtre de sa chambre, la tête droite et décoiffée...

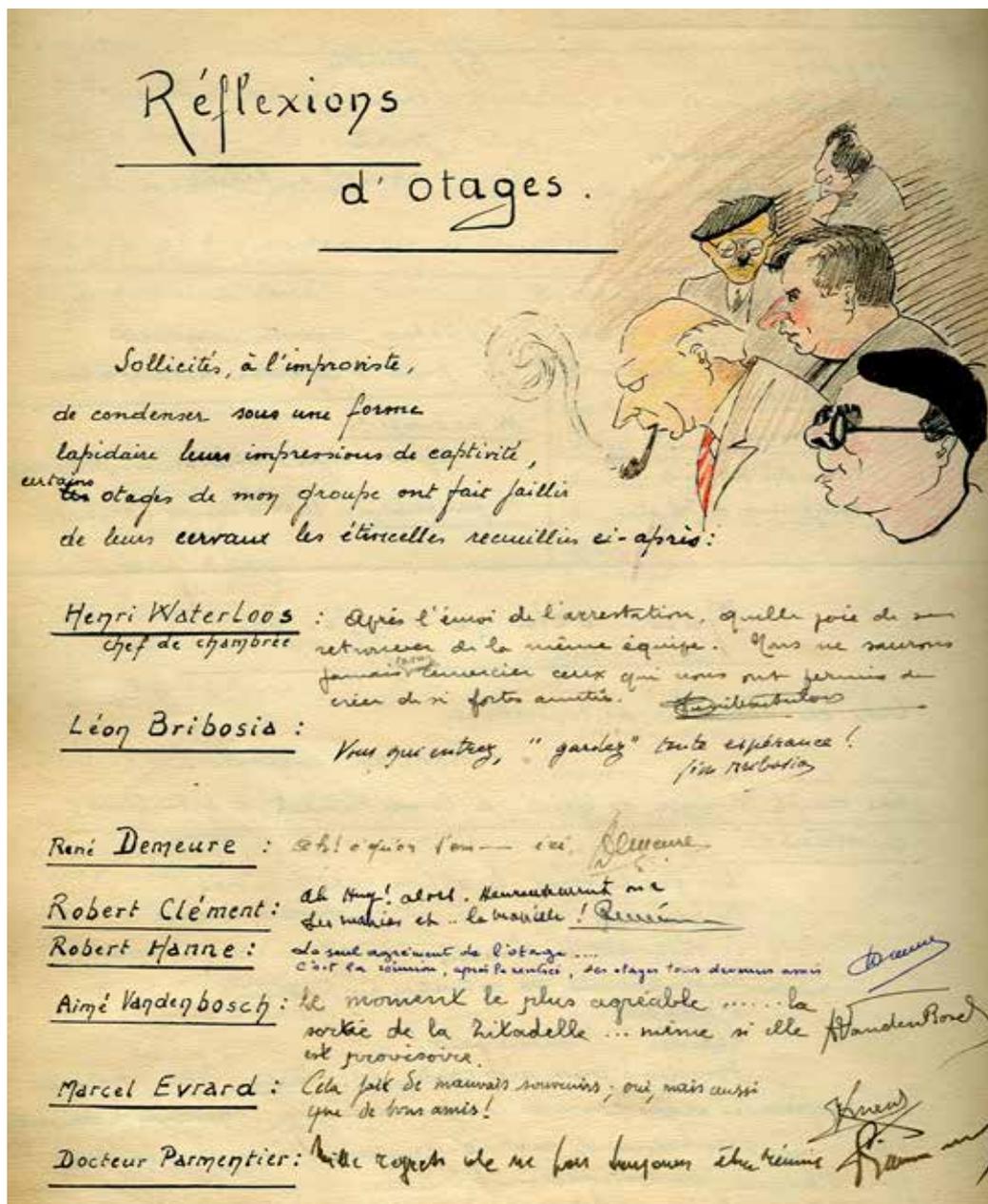
PANNEQUIN R., op. cit., pp. 202-203.

# Les occupations des otages

Les otages sont mieux traités que les communistes et les résistants : ils ne sont pas soumis aux corvées. L'entretien de la chambrée terminé et les seaux hygiéniques vidés, il leur faut trouver le moyen de s'occuper durant la journée.

Parmi les « occupations » imaginées :

- jeux de cartes ;
- conférences organisées sur des sujets divers ;
- une « bibliothèque » a été constituée grâce aux livres fournis par la Croix-Rouge et ceux apportés par les prisonniers ;
- certains prisonniers écrivent des textes, des poèmes, d'autres dessinent... ;
- promenade dans la cour intérieure ;
- chasse aux puces...



Walter Delsat, *Réflexions d'otages*, octobre 1942 (coll. privée).  
Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

## La vie en forteresse, à Huy.

Lever à 7h. : "Aufstehen !"

Boilette au lavoir.

Déjeuner : 1 bol de café - 1 miché de pain - sucre.

Appel du matin dans la cour intérieure,

suivi du départ des corvées.

Nettoyage de la chambrée.

Midi : la soupe ! (un bol de soupe)

2h. : départ des corvées : "Arbeit !"

Parade tournante dans la cour.

5h. 1/2 : souper : 1 bol de café (cornes de betteraves) !

Appel du soir dans la cour.

"Verdunkel !" (= occultation).

Vérification dans les Chambres : Alles still da ?

à 9h. extinction des lumières.

Chants d'ensemble, suivis de ronflements et... bruits divers !

### Divertissements des captifs :

- Jeux de cartes : j'ai appris le King, la mainlle "coincée", la mainlle découvert.

- Conférences : Marcel Lerard (Turquie, Egypte, le journalisme)

Jules Fleairain (Récit d'un voyage dans le désert)

L'É Peterkenne, alias Pet (L'avion)

L'É Jond (Pourquoi je suis Spring !)

Rui Demeure (L'âme wallonne - lectures de fables)

- Séances de suggestion collective organisée par moi-même.

- Prestidigitation (j'ai donné plusieurs "représentations" - matériel : un jeu de cartes).

- L'Affaire des "Bertelles" - Avocats : R. Clément et M. Lerard.

Piegeaient : Curé Maes, Abbé Renchon et moi-même

Réquisitoire par Britonia (Je présidais, enveloppé de la sombre douillette de l'abbé Renchon !)

Explication : le vicain Wateloy refusait de rendre à l'avocat libéré ses bertelles trouvées au lavoir ! D'où procès !!!

- Lecture des journaux : le Lois, la Legia, le Nouveau Journal.

- Bibliothèque des otages de Charleroi.

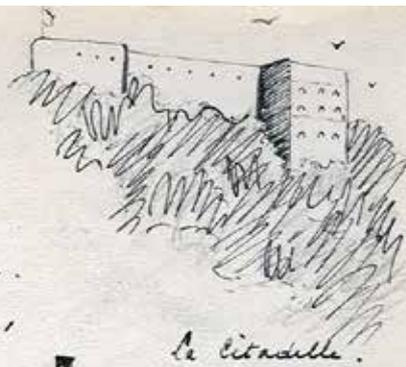
- Ballades dans la cour intérieure, où sautillait la corneille apprivoisée

- Les chorales nocturnes, animées par Corneille Embire

et se terminant par "Bousoir, Marie Clape-Chabot"

et "Pays de Charleroi" <sup>Très émouvant !</sup>

- N'oublions pas les joies de L'abort ! (voir suite page suivante)



La Citadelle.

Construite en 1818

par le gouvernement des Pays-Bas.

Pendant notre séjour,

comptait environ 450

prisonniers,

Belges et Français.



Paul Daxhelet, *Les otages*, été 1941 (coll. IHOES, Seraing).  
Dessins réalisés lors de son incarcération au fort de Huy.



*On organisa la soirée, suivant ses goûts et aptitudes. La plupart des hommes se groupèrent autour des tables pour la partie de belote ou de piquet. D'autres ouvrirent des livres, venus là par les soins de la Croix-Rouge. Quelques-uns se mirent à déambuler, seuls avec leurs pensées, en philosophes, dans le couloir qui longeait les chambres : il y faisait obscur et il y traînait un air lourd et fétide parce que le couloir aboutissait à un hypogée terriblement humide à usage de lavoir, mais où s'alignaient aussi cinq goguenots à demi brisés, le plus souvent bouchés, sujets à des reflux étranges, des dégorgements inexplicables à cette altitude, et toujours calamiteux.*



MASSON A., *op. cit.*, p. 66.

## Les travaux et les corvées

Si les otages ne doivent pas travailler, ce n'est pas le cas des Français et des communistes.

Ainsi témoigne Émile Dezitter :



*À Huy, nous étions soumis au travail forcé qui consistait à diverses tâches comme le jardinage, la construction de murs, les terrassements, etc.*

*Puis il y avait la corvée d'eau...*

*La forteresse avait une pompe avec une grande roue à aubes pour remonter l'eau de plus de 50 mètres. Bien qu'il n'y ait que de petites détériorations, jamais elle ne fut réparée, et le ravitaillement en eau se fit constamment à bras d'homme. Aucun des détenus ne saurait dire ce qui était le plus pénible de cette montée : ou le chemin abrupt, aux pavés arrondis, ou l'escalier de pierre aux larges marches inégales, ou l'escalier de fer, raide et étroit.*



FOSSIER J.-M., *Zone Interdite. Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Éditions sociales, 1977, p. 450 (témoignage de Victor Remi).



La corvée  
(HUY 41)  
P. Daxhelet

Paul Daxhelet, *La corvée*, été 1941 (coll. IHOES, Seraing).  
Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.



(nettoyage de la chambrée)  
P. Daxhelet

Paul Daxhelet, *Nettoyage de la chambrée*, été 1941 (coll. IHOES, Seraing).  
Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

Roger Pannequin raconte :



*Chaque matin, les hommes devaient se présenter dans la cour pour l'appel... Les Allemands vérifiaient l'effectif, puis prélevaient dans plusieurs groupes des équipes de travail pour la journée. Des sentinelles les emmenaient. Les équipes revenaient à midi pour la soupe et repartaient. Le recrutement était fait au hasard et les travaux consistaient à aménager des routes d'accès à la forteresse. Elle était située en haut d'une falaise rocheuse et surplombait la ville...*

*Des équipes allaient parfois entretenir les jardins de la Kommandantur ou du siège de la Feldgendarmerie en ville. C'étaient les corvées les plus recherchées. Le travail n'était pas exténuant et, parfois, les sentinelles laissaient des civils belges s'approcher et donner de la nourriture aux prisonniers.*

*La prise des travaux, le matin, pouvait réserver des surprises. Les sentinelles changeaient d'affectation presque chaque jour et il était difficile de deviner à quel travail devaient aller les hommes demandés par chaque soldat. Les « vier Mannen » que le rouquin avait emmenés la veille dans les caves de la Kommandantur trier des pommes de terre, iraient peut-être aujourd'hui avec le même soldat terrasser dans le rocher au pied de la forteresse...*

*Et puis il y avait le « Strafkommando », nominatif celui-là. Chaque matin, le grand rouquin appelait six noms pris parmi les hommes de notre convoi. Trois sentinelles attendaient les désignés qui devaient se grouper deux par deux. Ils allaient au magasin empoigner les « Kastentragen », des espèces de grandes caisses... Le matin, les trois « Tragen » servaient à monter sur les terrasses au-dessus de la forteresse des grosses pierres qu'on allait enlever à l'extérieur, aux rochers du bas. Il fallait, une fois parvenus dans la cour du haut, emprunter à l'intérieur des bâtiments un escalier étroit, raide et obscur, qui accédait aux plates-formes... Les « mehr schnell » des hitlériens ne laissaient pas de répit. Mais l'après-midi, descendre par le même chemin et le même moyen les pierres montées le matin et les remettre en place en bas pour le « Straf » du lendemain était tout aussi fatigant... À raison de six hommes par jour, notre tour revenait seulement toutes les deux semaines, mais c'était une épreuve redoutée...*



PANNEQUIN R., *op. cit.*, pp. 205, 210-212.

## L'ambiance

Généralement, l'ambiance est très bonne entre les prisonniers. Les chambrées sont souvent bien organisées. Chaque chambrée doit s'occuper de

quelques corvées que se répartissent les détenus entre eux. En général, cela se passe très bien et il y a peu de discordes.



*Dès que la corvée est de retour, nous nous soucions de la répartition. Qui va procéder ? Ma foi ! Peu importe, mais certains de nous possèdent sûrement des dons ou une profession les prédisposant à cet emploi. Voyons : un professeur d'université est certainement très fort en mathématiques... Très bien, il comptera les morceaux de sucre et en fera autant de parts que nous sommes dans la chambrée.*



HULLEBROEK A., *Ici citadelle de Huy*, dans *Solidarité*, novembre 1944, p. 8.

Mais il y a quand même quelques disputes entre certains prisonniers : par exemple Jean Delvigne, qui a été désigné comme l'interprète du camp, est

considéré comme trop proche de l'ennemi par de nombreux détenus.



*Jean Delvigne, ex-colonel des milices ouvrières et des Brigades internationales, volontaire à la Légion étrangère française, emprisonné par les Allemands le 22 juin 1941, jour de l'invasion de la Russie, devenu « homme de confiance ». Chacun se méfie de lui et pas un de ses coreligionnaires ne lui adresse la parole.*

DIRIX F., *Otages de la Citadelle de Huy*, papiers Fr. Balace, p. 2.



## Une messe clandestine...



*Chaque matin, Toine assistait à la messe, une pauvre messe presque clandestine et fort émouvante. Il y avait dans la citadelle, à ce moment-là, en comptant le curé de Trignolles, quatre prêtres. L'un d'eux était parvenu à introduire dans la geôle une valise-autel réduite au strict minimum. Avec la complicité d'un soldat qui se faisait d'ailleurs généreusement payer, le clergé de la ville renouvelait de temps à autre la petite provision de vin nécessaire au culte, avec des hosties que le prêtre fragmentait à l'infini, par économie. La messe se célébrait dans une chambrée désaffectée, strictement vide, nue et humide... Et le prêtre était obligé d'officier... sur une table qui avait dû servir autrefois dans une cuisine ou une poissonnerie car elle était recouverte de zinc bosselé. Là-dessus, on étendait une couverture grise et un linge blanc, un peu souillé à la longue. Le calice, minuscule était brisé.*

MASSON A., *op. cit.*, pp. 75-76.



### MESSE A LA CITADELLE DE HUY

Au retour de l'évacuation, en 1940, Toine est révoqué de ses fonctions de maire de Trignolles. L'intrigant droguiste Pestiaux, de qui les manœuvres ne sont pas étrangères à ce limogeage, fonce d'enthousiasme dans le panneau de l'ordre nouveau et prend la place du gros. Tout de suite ridicule et détesté des braves gens, le droguiste est l'objet de farces et brimades énormes. Deux fois en huit jours, on lui brise sa vitrine de charlatan. Il s'en plaint à ses amis boches. Comme des attentats plus sérieux ont signalé la région à leur colère, ils désignent des otages à Trignolles. Ceux-ci sont trois : le curé du village, Toine et un original appelé Corps-gras qui a eu des démêlés avec le droguiste. Les trois otages sont expédiés à la citadelle de Huy.

Les pages que l'on va lire, si elles figurent dans un roman, n'en sont pas moins la description objective d'une réalité que l'auteur a eu le dur privilège de contempler lui-même durant de longs mois,

Et quinze jours passèrent ainsi. Chaque matin, Toine assistait à la messe, une pauvre messe presque clandestine et fort émouvante. Il y avait dans la Citadelle, à ce moment-là, en comptant le curé

28

de Trignolles, quatre prêtres. L'un d'eux était parvenu à introduire dans la geôle une valise-autel réduite au strict minimum. Avec la complicité d'un soldat qui se faisait d'ailleurs généreusement payer,



# L'entraide

## La solidarité entre les détenus

L'entraide entre les prisonniers a trait aux aspects suivants : secours médical, alimentaire ou vestimentaire et aide visant à remonter le moral. Plusieurs prisonniers racontent comment ils ont été soignés par des médecins détenus au camp. Les premiers Français, arrivés à Huy le 14 juin 1941, ne disposent pas de médecins dans leur convoi. Cependant, il y a des médecins parmi les Belges. Ceux-ci parviennent à obtenir des médicaments

et du matériel (pansements, bandes) grâce auxquels ils prodiguent des soins aux Français. La plupart des Belges reçoivent un colis de vivres. Par contre, les Français n'en ont pas. Cependant, certains Belges acceptent de partager le contenu du leur avec les personnes les plus démunies. Par ailleurs, certains soldats allemands donnent un peu de pain, gratuitement ou en échange d'argent ou de tabac.

Jean-Marie Fossier raconte comment il a bénéficié d'un geste de solidarité de la part d'un soldat allemand lorsqu'il était enfermé au cachot après une tentative d'évasion :



*La soupe apportée tous les quatre jours, je l'attendais avec impatience, je la buvais et, avec les doigts, je recueillais les carrés de rutabagas et les deux ou trois morceaux de pommes de terre pas plus lourds que des frites... Au bout d'une semaine, comme d'habitude, deux militaires surgirent... La porte ouverte, l'un d'eux s'installa près de moi, mitrailleuse braquée. L'autre me frappa à l'épaule, fit le tour du cachot et fit changer le seau qui me servait de tinette. À nouveau seul, dans la pénombre, je remarquai quelque chose de blanc à l'endroit où l'Allemand s'était baissé. Je tâtonnai et je trouvai un œuf cuit dur et quelques morceaux de sucre. Ce cadeau me fut d'un énorme secours car, en douze jours, je n'avais reçu que trois gamelles. Qui était-il ? Comment le reconnaître ? Jamais ce ne fut possible. Cette manifestation de solidarité de la part d'un soldat allemand antinazi n'était pas un fait unique... Par ces gestes de solidarité, j'avais la preuve que le régime hitlérien n'avait pas tout pourri. Le soldat avait pris de sacrés risques.*



FOSSIER J.-M., *Nous sommes restés des hommes. Mes combats 1933-1945*, Le Geai bleu éditions, 2011, p. 147.

La plupart des prisonniers n'hésitent pas à aider leurs codétenus du mieux qu'ils peuvent, soit du fait de leur profession, soit parce qu'ils ont eu

l'occasion d'emporter un peu de nourriture ou des vêtements lors de leur arrestation, soit encore parce qu'ils reçoivent des colis.

## L'aide extérieure

L'aide extérieure est en grande partie organisée par les habitants de la ville de Huy qui fournissent aux prisonniers des colis ou des vivres. Certains détenus ont la possibilité de descendre en ville pour diverses raisons, en simulant par exemple des douleurs aux yeux ou aux dents. D'autres essaient d'expédier clandestinement leur courrier

à l'extérieur du fort en profitant notamment de la présence d'ouvriers venus réparer l'une ou l'autre panne. D'autres encore parviennent à rencontrer des membres de leur famille en soudoyant les sentinelles. La Croix-Rouge s'intéresse également au sort des prisonniers, de même que d'anciens détenus.



Bon illustrant l'aide apportée par la Croix-Rouge aux internés civils.

Beaucoup de personnes s'inquiètent donc du sort des prisonniers. La population hutoise joue un grand rôle dans l'amélioration de leurs conditions de vie, en leur offrant de la nourriture, en passant du courrier clandestinement (ce qui permet d'échapper à la censure), en organisant des rencontres entre

les prisonniers et les membres de leur famille et en leur communiquant des informations de l'extérieur. Par ailleurs, ceux qui ont la « chance » de pouvoir travailler hors de l'enceinte du fort peuvent recevoir des vivres et du courrier qu'ils partagent, le soir, à leur retour à la citadelle.

Albert Gaukema a connu monsieur Joie, ouvrier à la Ville de Huy, chargé de nettoyer les pentes du fort avec l'aide des prisonniers.

Il raconte le stratagème mis au point pour aider les prisonniers :

« Les prisonniers coupaient de l'herbe et la mettaient dans des seaux, puis ils traversaient la chaussée pour venir déverser leur contenu dans le port. Avant leur arrivée, comme on savait bien où ils se dirigeraient, on déposait sur les barres du parapet des paquets de cigarillos ou des paquets de tabac. Après avoir déversé leurs seaux, tournant toujours le dos à la sentinelle allemande, les prisonniers faisaient glisser le tabac ou les petits colis dans leurs seaux. J'ai appris aussi qu'il y avait des cendrées et que des lettres se trouvaient dedans, des lettres qui sortaient du fort... et d'autres qui y rentraient aussi... Monsieur Joie nous a d'ailleurs raconté que, quand il reprenait son veston qu'il avait déposé sur un arbre sur les pentes du fort, il n'y avait plus les tartines ni les lettres qu'il y avait déposé, mais d'autres... »

La fille d'Alex Dabompré, électricien indépendant à Huy, témoigne en ces termes :



*En 40, mon père a été appelé à la Kommandantur et réquisitionné afin d'y effectuer des travaux de réparation et d'entretien ainsi qu'à la citadelle. Pensant peut-être se rendre utile, à tout hasard, quand il est monté au fort, il a emmené des feuilles de papier et des crayons. Puisqu'il avait des contacts avec les prisonniers, il leur a dit de rédiger des lettres que nous ferions parvenir à leur famille. Ce qui a été fait.*

*Parmi ces prisonniers, il y avait des Belges, des Français et je crois même des Anglais. Il y avait des prêtres également. Papa avait une petite caisse trafiquée, à double fond, dans laquelle il passait les lettres, parfois du vin de messe et des hosties, afin que les prêtres puissent donner la communion aux prisonniers. De nombreux courriers ont afflué de partout, de France aussi. Papa acheminait les lettres à la citadelle et il a aussi montré à certains prisonniers la manière de mettre en panne certains circuits électriques.*

*Cela a duré jusqu'en 44, puis papa a été incarcéré à la citadelle.*



## Les cachots



*Nous pénétrons dans une salle qui abrite toute une série de cachots isolés les uns des autres... L'endroit est littéralement sinistre...*

*Le mobilier est spartiate : un lit rudimentaire (deux planches et une mince paille), un tabouret et un seau hygiénique ; au plafond, une ampoule derrière une épaisse vitre dépolie, qui s'éclaire de l'extérieur... J'ai complètement perdu la notion de l'heure... j'attends la visite d'un geôlier qui m'apporterait de quoi boire et manger... Mais personne ! Pour comble, la chiche lumière s'éteint...*

MOREAU C., *Vingt-quatre heures en cellule au Fort de Huy*, Huy, Musée communal, s. d.



*Les cachots s'ouvraient directement sur le tunnel d'entrée dans la forteresse, par de fortes grilles. C'étaient d'assez vastes pièces qui avaient dû servir de magasins de munitions. Face aux grilles, de très hautes et très étroites meurtrières laissaient passer un courant d'air froid. Ni table ni siège, pas de paille, pas de couverture. Un sol battu, humide et gras. Dans un coin, un seau hygiénique. Les soldats nous laissèrent chacun dans un cachot. Aussitôt, nous avons essayé de communiquer. Impossible. Même en criant par la grande grille, vers le tunnel d'accès, on n'était pas entendu du voisin... Dès la chute du jour, il faisait glacial. Je compris qu'il ne fallait surtout pas s'allonger par terre. Jusqu'ici, les hommes que les Allemands avaient fait descendre quelques jours au cachot étaient morts peu après leur remontée. Famine et bronchopneumonie. Je me calai dans un coin de mur et restai accroupi. La nuit fut longue. Le lendemain matin, un soldat vint avec un prisonnier amener une cruche d'eau et enlever le seau... Longues journées, seulement entrecoupées du bruit des pas dans le tunnel d'accès à la forteresse, chaque fois qu'un groupe d'hommes ou de soldats passait.*

*Vers la fin d'un après-midi, la grosse clé claqua dans la serrure... et un soldat entra, accompagné de deux prisonniers qui tenaient une civière. On me remonta à la chambre seize... Nos camarades nous apprirent que nous étions restés six jours au cachot.*

PANNEQUIN R., *op. cit.*, pp. 227-229.





Le fort de Huy, reconstitution d'un des cachots.



Le fort de Huy,  
le couloir des cachots.



« Vous qui entrez,  
 « Gardez toute espérance!  
 (s) L. DRIBOSIA

(EXTRAIT DE  
 « REFLEXIONS  
 D'OTAGE »,  
 Voir p. 32.

Souvenirs graphiques  
 du Juge prisonnier !

Octobre 1942.

Quelques notes...  
 ... sans portée !

Note: les inscriptions décorant les murs de ma prison  
 sont expliquées au cours des pages qui suivent.

Walter Delsat, *Souvenirs graphiques du Juge prisonnier !*, octobre 1942 (coll. privée).  
 Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

Une dénonciation pour tentative d'évasion, le refus de trahir ses camarades... et le prisonnier est jeté au cachot.

# Les contacts entre prisonniers



*La circulation est libre dans la cour et d'une chambre à l'autre, à certaines heures de la matinée et de l'après-midi. On pouvait même aller dans l'aile du bas. Là étaient détenus des Belges et des Hollandais qui jouissaient d'un régime de faveur. Ils pouvaient recevoir une fois par mois un petit colis de la Croix-Rouge...*

*Les chambrées, nombreuses, les équipes de travail, les possibilités de circulation dans la cour nous mettaient en présence d'un nombre important d'hommes, les quelques gaullistes arrivés en même temps que nous, mais aussi des curés belges, des bourgeois belges et hollandais, des étudiants de Rotterdam, quelques militaires, des ouvriers socialistes d'Anvers et du Borinage. Un vieux curé belge avait aménagé une petite pièce dans une aile abandonnée de la forteresse et, de temps en temps, il y disait la messe...*



PANNEQUIN R., *Ami si tu tombes. Les années sans suite I*, éditions Grasset & Fasquelle, Paris, 2000, pp. 205-206, 223-224.

# Les contacts avec l'extérieur

Les détenus peuvent recevoir et envoyer une seule lettre par mois, mais ces lettres sont épluchées et censurées... D'autres profitent de la présence d'ouvriers venus effectuer l'une ou l'autre réparation pour leur donner du courrier et recevoir des nouvelles de l'extérieur.

Les détenus sont autorisés à recevoir un colis de vivres et de vêtements par mois ; ils peuvent demander ce qu'ils désirent. Cependant, il leur est interdit de recevoir argent, alcool, farine, aliments à cuire et enveloppes. Ils demandent à leur famille des aliments qui se conservent un certain temps, des vêtements de rechange, des médicaments pour améliorer leur santé et des produits pour faire leur toilette et pour tuer la vermine.

La plupart des Français arrêtés ne reçoivent pas de vivres de l'extérieur... De nombreux détenus partagent ce qu'ils reçoivent avec d'autres qui n'ont rien.

En général, les intellectuels sont beaucoup mieux approvisionnés que les ouvriers qui craignent d'occasionner des privations supplémentaires à leur famille. En plus des colis transmis par leur famille, les détenus peuvent en recevoir de la Croix-Rouge.

LEJEUNE M., *La citadelle de Huy pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de licence, Université de Liège, 2000-2001, pp. 51 ss.



*Toine se renseigne sur la personnalité du capucin-interprète... Il censure les « correspôdôces », les lettres que nous on envoie à nos familles. Il veille à ce qu'elles soient bien gentilles, pas compromettantes, conformes... tu ne peux pas raconter là-dedans que la boîte grouille de puces. Non, ou il biffera ta littérature. Défense aussi de raconter que t'as faim... Tu ne peux pas te plaindre... Tu peux dire à ta femme que tu l'aimes bien, que tes gosses doivent être sages, que le temps est pluvieux, mais que ça ne durera pas. Tu peux ajouter que l'air du pays est salubre, que tu dors bien, que tu grossis à vue d'œil... Là-dessus, tu termines : Tendres baisers, à toi pour la vie, et tu signes : Antoine.*



MASSON A., *op. cit.*, pp. 74-75.



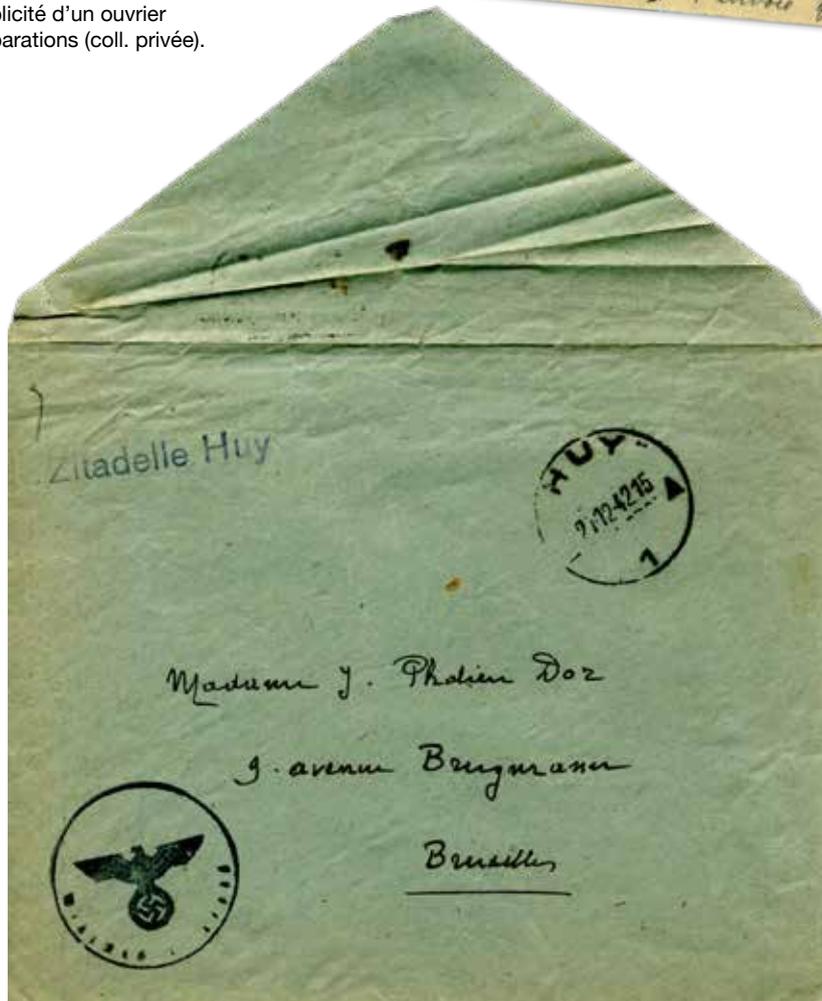
Chère Kamau,  
 je t'envoie un peu de  
 fraudises, ce n'est pas grand chose.  
 j'aurais voulu de la bouque, mais il  
 n'y en a pas cette semaine. Je tâcherai d'en  
 faire demain avec les pains.  
 Je ferais les 3/8<sup>e</sup> que tu  
 dois mais je ne sais pas où il faut les  
 payer.

Chère Kamau,  
 Je t'envoie encore un peu  
 de fraides. La cueillette en sera très abondante  
 au jardin. Elles gâtent beaucoup. Je vais  
 en faire un peu de confitures, pour toi et  
 pour nous.  
 Claudy t'envoie quelques notes de  
 son jardin. Il en fait des bouquets pour  
 toi. Michel est enrhumé, il toussote très

Chère Kamau, je t'écris quelques mots pour  
 te donner un peu de nouvelles. Elles sont assez  
 rares, car ici c'est toujours la même chose.  
 Le temps devient un peu long, mais enfin avec  
 du courage et de l'espoir, on vient à bout de  
 tout. Toute la famille se porte très bien.  
 Joseph est revenu pour quelques jours, mais il fait  
 toujours du mauvais temps. Les enfants  
 deviennent deux diables, surtout Claude, je vais  
 le mettre en classe après les vacances.  
 Écoute de nous donner un peu de tes nouvelles.

Chère Kamau, je t'envoie les quelques objets que  
 tu as demandés. Voici les paquets. Je ne  
 sais pas ce que je dois t'envoyer.  
 J'espère que tu te portes bien. Les enfants  
 va bien, les enfants mangent beaucoup  
 de fraides.  
 A bientôt et bon travail.  
 Claudy et Michel t'envoie quelques fleurs.

Messages passés clandestinement au fort grâce à la complicité d'un ouvrier appelé pour des réparations (coll. privée).



Enveloppe d'une lettre écrite du fort par Joseph Pholien et adressée à son épouse (coll. privée). Elle est estampillée du cachet de la citadelle et datée du 21/12/1942.

ma chérie, comme nous disposons de 31 lignes par quinzaine je t'écrirai  
 en condensé - 1) mon voyage : Séjour à 2<sup>e</sup> fille avec d<sup>r</sup> Cambrelis et d<sup>r</sup> degraand  
 Départ hier Vendredi matin par car - avec Marcq Gesshof - Kikprsch.  
 Des accessoires, Body etc. arrivée à la Citadelle - Retrouvé le groupe des  
 Stages judiciaires et en plus. Tout qui fait l'ouvrage en 41. 2) Installation : un  
 sommeur 25 d<sup>r</sup> une chambre m<sup>r</sup> - mon voisin de chambre est Jean Herinckx - No comme  
 Champier. 3) que René - degraand - veuille un cabinet avec la fidèle  
 et de bonne mesure - gardez constant avec la même attention aux fixations - Remercie  
 clo et ges. 4) J'ai vraiment beaucoup appris des nouvelles de l'affaire que je t'envie  
 commencer mercredi avec M<sup>r</sup> Bobby de degraand. J'espère qu'ils gagneront  
 la partie malgré mon absence. 5) Le docteur Wybauw 226 av. Nohier m'a traité pour  
 la veine. Il connaît mon cas; mais il parait utile que tu le vois - demande lui avis et  
 parler en même au d<sup>r</sup> Robert de Suet. 6) toutes nouvelles concernant la partie sera  
 accueillie avec la joie que tu supposes. 7) Cubin - voir au dos les instructions - je crains  
 que si on les dépose à la Commission d'adjudication les chances rapides d'arriver sont  
 plus grandes - mais comme je vois les choses imparfaites ne puis pas trop fatiguer.  
 Jacques flegon pourrait peut être s'en charger - ton colin est judicieusement fait et j'y  
 ai retrouvé la preuve de ta si précieuse tendresse - Vu le poids (5 kg) entre les  
 emballages - je soustraie - pain - deux viande (de 2 colis de 2 kg) Mes parolles/les  
 sans tasse d'oreiller vide - Voilà - pour le surplus sur ta correspondance - et prends  
 quelques contacts avec les épouses que peut-être à B. ou sur idées - Je suppose que  
 pour motif d'affaires on ne te représentera pas la visite - rien de même à Bruxelles  
 pour ne pas venir en vain - cela me paraît beaucoup d'être en vacances depuis le 1<sup>er</sup> 1941  
 et plus particulièrement cette lettre pénible à un universaire et de jeter - Je pense en  
 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tout particulièrement à la nuit - stress qu'on a le 1<sup>er</sup> janvier et à ma correspondance  
 J'espère que Chilly n'est pas trop dur - Embrosse la et les parties tendressement : Je ne  
 veux pas me laisser aller pour ne pas altérer mon moral que à l'occasion de  
 l'un est bon - affection à Michel à vous à tes pour 43. clo. ges. L'annuaire et la parolles  
 m'ont été de la surprise - degraand les collaborations - a toi ma chérie la plus tendre  
 de mon cœur - ton amoureux - J'espère Chilly - pour à ma - réponds à tous les projets  
 de ma lettre je t'embrasse M<sup>r</sup> Herinckx de tout mon cœur si ça va en ce moment. 30 -

- 1) des détenus ont droit à un seul Colis de 5 Kgs par mois  
 les Colis plus lourds seront refusés ainsi que ceux qui ne  
 portent pas l'étiquette de la Citadelle.
- 2) Répondre sur un seul côté de la feuille jointe et pas entre  
 les lignes.
- 3) Il est interdit d'envoyer de l'argent, de l'alcool, du vin,  
 des adhésifs, du papier et de l'essence.

Lettre de Joseph Pholien à son épouse, datée du 23 juillet 1941 (coll. privée).  
 Il y parle de sa chambrée et décrit ses conditions de vie.

# Anecdote en ces temps de misère

En 1943, la femme de Joseph Pholien réussit à combiner pour lui une visite chez un dentiste hutois. Perpétuellement sous la surveillance d'un soldat allemand, elle parvient, habillée en infirmière, à lui bourrer les poches « d'objets divers, lettres, chocolat, cigarettes..., au point qu'il était impossible de fermer les boutons, ce qui donnait à ma démarche une allure d'autant plus étrange qu'il régnait ce jour-là un froid sibérien ».

Son frère Camille (de la même cellule) et lui organisent un « banquet » convivial avec le contenu des colis reçus du dehors : potage contenant un cube de bouillon, sardines partagées en filets et deux barres de chocolat. Le tout sur une caisse recouverte d'une couverture épucée de ses bestioles.

CARTON de TOURNAI Fr. et JANSSENS G., *Joseph Pholien. Un homme d'État pour une Belgique en crises*, Wavre, éditions Mols, 2003.

## Une nuit au fort

« Et le crépuscule de novembre tomba sur la citadelle. Toutes les portes intérieures en furent verrouillées et cadénassées par les chiourmes. Les panneaux d'occultation furent appliqués aux fenêtres. La cour devint un no man's land qui séparait de sa tristesse désertique les deux ailes de la sinistre bâtisse. Quiconque eût réussi par impossible à s'aventurer là à ce moment eût été exterminé par la sentinelle juchée en permanence sur le chemin de ronde, avec un fusil au dos, deux grenades dans le ceinturon, une mitrailleuse aux pieds et un molosse entre les bottes.

Sa première nuit de captivité fut assez pénible. D'abord, cette paille infecte ne le séparait du pavement dur que d'une épaisseur de litière. À force de gigoter, il y fit des cavités et finit par tâter le carreau de ses omoplates. La paille, malaxée par les dormeurs, dispersait dans l'atmosphère empuantiée de la chambrée, ses poussières subtiles qui brûlaient les paupières, irritaient les gorges... Il y avait aussi les ronfleurs... Il y avait... il y avait les puces, qui travaillaient par bataillons entiers selon la stratégie boche et que Toine sentait trotter allégrement sur sa peau tendre... Et puis, son imagination le travaillait... Il pensait à sa famille... »

MASSON A., *op. cit.*, pp. 65, 70.

## Les évasions

Louis Bourguignon relate plusieurs évasions de Français :

« Deux d'entre eux, occupés à leurs corvées à l'extérieur de la citadelle, réussirent à s'enfuir dans les buissons situés près du lieu où ils travaillaient. Suite à cette évasion, les prisonniers furent obligés de rester dans leur chambre pendant une heure environ. Par ailleurs, cinq Français... sortirent par la pièce réservée au salon de coiffure. Ils avaient volé un câble dont ils se servirent pour glisser le long du mur. Par ailleurs, un jeune Liégeois réussit, également, à quitter le fort.

Souvenirs du fort de Huy (« L'arrestation »). Rapport [1940-1945], SOMA-CEGES, AB1424.

Roger De Bondt raconte l'évasion du docteur Lefèbvre (matricule 4003) qui travaille à l'infirmerie. Il réussit à s'échapper avec d'autres détenus par une fenêtre de l'infirmerie au mois d'août 1943. Ces hommes parviennent à sauter un mur d'une hauteur d'environ quarante mètres grâce à une corde confectionnée à l'aide des draps des malades.

DE BONDT R., *De oorlog van een kleine man*, Sint-Amandsberg, drukkerij Regina, 1993, p. 69.

Les évasions sont relativement nombreuses : dans le registre d'écrou, on relève une quinzaine d'évasions de prisonniers. Cela s'explique, peut-être, par le fait que la forteresse n'était pas conçue, au départ, comme une prison, mais avec un objectif de défense. En général, les prisonniers choisissent la nuit pour s'enfuir. La garde est probablement moins efficace à cette période de la journée. De plus, la discipline est moins sévère que dans d'autres prisons. En effet, les détenus peuvent circuler dans le fort pendant la journée et cela leur permet d'élaborer plus facilement des projets d'évasion.

## L'exécution

Il n'y a pas de peloton d'exécution à Huy et il n'y a jamais eu d'exécution d'otages au fort. Les prisonniers désignés pour être fusillés sont transférés à la citadelle de Liège. C'est le cas de Gérard et Jules Cardol.

Domiciliés à Liège, Gérard est ouvrier à l'usine d'Ougrée-Marihaye, Jules est ouvrier monteur chez Saroléa à Herstal. Les deux frères sont arrêtés le 28 novembre 1942. Ils sont soupçonnés d'être membres du parti communiste et d'avoir participé à l'acte de sabotage contre l'usine de construction

électrique belge à Herstal, où dix hommes armés sont entrés et ont fait sauter de gros moteurs. En réalité, ils n'ont pas participé à ce sabotage. Incarcérés au fort de Huy (sous les numéros matricules 2748 et 2747), ils sont transférés à la citadelle de Liège dans la nuit du 3 janvier 1943. Le 4 janvier au petit matin, ils y sont fusillés en représailles aux attentats commis dans la nuit du 23 au 24/12/1942 contre quatre soldats allemands à Liège, ainsi que pour le meurtre d'un membre de l'ordre nouveau la même nuit.



Jules et Gérard Cardol exécutés à la citadelle de Liège le 4 janvier 1943 (coll. privée).



Zitadelle Huy

Chère Gisèle Jacques et Alice  
Je vous écrit pour vous faire savoir que nous sommes  
à la Citadelle de Huy nous signons parquai nous  
sommes ici en tout cas ne vous tracassez pas pour  
nous puisque nous n'avons rien fait et qu'on ne  
saura rien nous n'approchons nous n'avons même  
jamais perdu une journée de travail depuis  
le début des hostilités et espérons qu'on n'en a  
pas pour longtemps. Gisèle voudrait nous  
envoyer un colis, du pain, du sirop, du  
tabac ne met pas plus de 5 Kilos le règlement  
est au verso, nous espérons que nous avons bientôt  
pourvu vous salue bien le petit Jacques et  
maman et surtout ne pas dérangés que Simon  
diste tant que nous sommes ici et si l'on  
travailait de trop pour les fenêtres ne fait  
rien car il faut manger avant tout ça  
et si il veule les reprendre sans pas quand  
on terre au vers par la suite, pour le  
colis je joint une étiquette qu'il faudra  
coller dessus si tu pouvoit mettre un peu  
de chocolat et un peu de sucre seulement  
ne met rien de trop lourd il ne faut pas  
dépasser le poids. Gisèle apporte le colis  
à la Commandatur de Huy demande les  
renseignements nécessaires pour heures de train  
ne prend pas le petit avec toi explique bien  
à Alice ce qu'il faut faire. Je fini car  
nous ne pouvons écrire plus  
Bonne nuit à tous Jules et Girard (au verso)

Lettre écrite par Jules Cardol à son épouse (coll. privée).

Il y rassure son épouse, persuadé qu'il sera bientôt relâché puisqu'il n'a rien à se reprocher.

- 1) Les détenus ont droit à un colis de 5 Kg par mois les colis plus lourds seront refusés, seul seront acceptés les colis portant l'étiquette adresse ci joints
- 2) Les détenus écrivent tout les quinze jours  
Répondre sur un seul côté de la feuille et faire le plus possible les lignes
- 3) il est interdit de nous envoyer de l'essence, des allumettes, de l'argent, des lettres.

Verso de la lettre écrite par Jules Cardol à son épouse (coll. privée).  
Directives données aux détenus concernant l'envoi des colis et la correspondance.

on devrait partir, mais que si j'ai  
un peu d'argent et de bonnets les tenons  
à nous. Jules peut bien faire  
un petit et me faire les mêmes  
de rien. C'est d'ailleurs la Société  
que des parents envoient chez  
nous car probablement nous  
trous parties tout - il en France  
ou en Allemagne se finit  
ou on obtient pour les

lettres des braves de tous

Jules et Gérard

qui donneront petit

Jacques et monique

Jules et Mariette

Sur le colis marqué sur  
une étiquette

Cardol Jules et Gérard

très lisible

de tout avec le contenu  
qui est des lettres que  
conduit le transporteur

Verso de la lettre écrite par Jules Cardol à son épouse (coll. privée).  
Directives données aux détenus concernant l'envoi des colis et la correspondance.

Chère petite femme

Je vais te quitter à jamais c'est femme que veut - ce  
on avait encore de toi belle année devant - nous  
ce nous aime il a fallu qu'un bandits jaloux  
sans doute de tant de bonheur viennent à te  
danti cette belle vie par un acte qu'il ne saurait  
qualifié de patriotisme puisqu'il a laissé  
fusiller 10 homme diso belges pour des innocents  
pour satisfaire on ne voit quelles folies  
Géralde chère petite femme je te laisse veuve  
avec un enfant qui est déjà bien grand  
travaille courageusement afin d'en faire  
un homme, seulement regarde de ne pas  
te rendre malheureuse par une deuxième  
mariage quand on a tout plus y  
penser recourt - les a François il qu'il te  
dédommage des Frais qui y sont rentrés, voilà  
j'ai encore 1/2 heures peut-être à vivre car  
on est lundi 11 janvier 1943 à 8 heures du matin  
je meurs innocent. Adieu adieu ma dernière  
pensée a été pour toi pour le petit pour  
ma mère courage, courage adieu  
ton mari qui t'adore tous deux.  
Je t'embrasse une dernière fois adieu  
Car on va venir me chercher

Je joins une mèche de mes  
chers cheveux pense

Dernière lettre écrite par Jules Cardol à son épouse juste avant son exécution à la citadelle de Liège (coll. privée).  
Il y joint une mèche de ses cheveux.

Chère Alice femme courageuse  
Monique enfant chérie je vous dis adieu  
car la fatalité nous sépare à jamais  
je meurs courageusement  
adieu mère chérie je meurs  
en martyr  
mes dernières pensées sont pour  
vous.

Dernière lettre écrite par Jules Cardol à son épouse juste avant son exécution à la citadelle de Liège (coll. privée).  
Il y joint une mèche de ses cheveux.

Cinq résistants ont cependant été fusillés immédiatement à Huy, au pied du fort, en avril 1944, pour avoir commis un attentat.

Il s'agit de :

Roger CHARTIER (Quiévrain, 1924 - Huy, 1944) ;  
Jean GERA (Nancy, 1921 - Huy, 1944) ;  
Robert BOLKAERTS (Vechmaal, 1924 - Huy, 1944) ;  
Guillaume JANSEN (Vechmaal, 1924 - Huy, 1944) ;  
Camille LOUWET (Vechmaal, 1924 - Huy, 1944).

# La déportation

Après leur passage au fort de Huy, près de la moitié des détenus sont libérés, principalement les otages. Pour les autres, le fort n'est qu'une étape sur le chemin de la déportation...

- **Le camp de concentration de Neuengamme**

Pour les mineurs français et une partie des personnes arrêtées lors de l'*Aktion Sonnenwende*. Ces détenus quittent Huy le 22 septembre 1941.

Neuengamme est un camp de concentration établi le 13 décembre 1938 au sud-est de Hambourg sur l'Elbe, d'abord comme camp satellite du camp de Sachsenhausen, puis transformé en 1940 en camp de travail indépendant avec plus de nonante camps extérieurs annexes. Le 2 mai 1945, les SS abandonnent le camp.

- **Le camp de concentration de 's-Hertogenbosch (Bois-le-Duc) à Vught**

Pour de nombreux détenus, communistes et résistants, à partir du 22 octobre 1943 et jusqu'à la fin de la guerre.

Il s'agit du seul camp de concentration allemand situé aux Pays-Bas durant la Seconde Guerre mondiale. Vught est une commune située près de Bois-le-Duc. La construction du camp commence en 1942 ; les premiers détenus y arrivent le 13 janvier 1943, avant même son achèvement... Environ 35 000 personnes y sont emprisonnées.

## JULIEN LAHAUT et ses compagnons de captivité ont été déportés en Allemagne

### EXIGEZ LEUR LIBÉRATION!

Une nouvelle mesure des nazis contre les détenus politiques : tous les belges valides qui étaient incarcérés à la forteresse de Huy viennent d'être déportés en Allemagne.

C'est brusquement que nos compatriotes, au nombre de 120 environ, furent sortis de leur prison et embarqués dans un train en partance vers l'Allemagne. Parmi ceux-ci se trouvait notre vaillant JULIEN LAHAUT, à peine remis de ses graves blessures, et les autres camarades communistes arrêtés au cours de ces derniers mois dans la région liégeoise.

Les déportés profitèrent de ce transfert pour lancer plusieurs messages, informant leurs familles que leur moral était excellent et que leur certitude de la victoire finale était plus solide que jamais. Ces messages, lancés des wagons, furent transmis aux intéressés.

A Bressoux, le train s'arrêta. Dès que les ouvriers du chemin de fer apprirent quels étaient les prisonniers, ils entourèrent le train et entrè-

rent en contact avec les détenus malgré l'opposition des sentinelles. En un clin d'œil ils rassemblèrent tout ce qui se trouvait dans le magasin de leur économe, nourriture, boisson, tabac, et distribuèrent ces provisions aux déportés. Avant que le train ne s'ébranlât, malgré les menaces des garde-chiourmes nazis, notre ami LAHAUT parvint à prendre la parole pour remercier les braves cheminots et leur clamer une fois encore sa volonté de poursuivre la lutte, et sa confiance en la victoire.

Travailleurs ! N'abandonnons pas à leurs bourreaux les courageux antifascistes que les Allemands exilent à présent dans le III<sup>e</sup> Reich, où ils avaient déjà envoyé d'autres courageux lutteurs, tels notre ami NEURAY, condamné à trois ans de prison pour avoir défendu les droits de ses compagnons de travail des C.E.B.

Exigeons la libération de Lahaut, de Neuray, de Borremans, de Heyndels, et des autres victimes de la Gestapo !

## LE FRONT DE L'INDEPENDANCE SE DEVELOPPE

### Le Front Wallon pour la Libération du Pays est constitué à Liège.

L'unité contre l'ennemi commun se forge dans la lutte. Dans la région liégeoise, les représentants de notre Parti Communiste et de différents mouvements anglophiles, libéraux, etc., se sont mis d'accord pour constituer un "Front Wallon pour la libération du pays."

Le mouvement a pour buts :

- 1 - De mener une propagande énergique et intensive contre l'occupant et ses collaborateurs ;
- 2 - D'aider l'Angleterre et l'URSS en diminuant et en paralysant si possible toute réquisition, toute production en faveur de l'occupant ;
- 3 - De faire connaître toutes les actions de notre front intérieur et de celui des autres pays occupés ;
- 4 - De soustraire aux recherches de l'ennemi et à la misère les victimes de la répression ;
- 5 - De dresser et d'unir toutes les couches de la population liégeoise pour son droit à des ressources et à un revivification vitales, pour la libération des prisonniers wallons encore en Allemagne, pour la libération de toutes les victimes de l'occupant.

Considérant que le but primordial est la libération du pays avec l'aide de toutes les forces décidées à poursuivre ce but, le mouvement juge inopportun de s'occuper actuellement de la forme de gouvernement que les peuples de Flandre et de

Wallonie choisiront après la victoire. En qualité de mouvement Wallon, il se prononce néanmoins pour le droit du peuple wallon à disposer librement de son sort, et à choisir librement le régime politique et social qui lui plaira, après avoir chassé les oppresseurs fascistes.

Le mouvement fait appel à tous les partisans de la lutte contre l'occupant, qu'ils soient catholiques, libéraux, socialistes, communistes ou sans parti.

Les couleurs du mouvement sont les couleurs liégeoises : le rouge et le jaune ; son insigne : le Perron ; son cri : " Liberté " ; son organe : " La Meuse ".

Voilà un excellent exemple qui sera certainement suivi ailleurs.

Dans plusieurs autres régions, des contacts ont en effet déjà été établis entre les éléments des différentes tendances, pour coordonner la lutte contre l'ennemi commun, notamment à ANVERS, à GAND, dans le LIMBOURG. (Un journal commun "Front" a été édité) et à Bruxelles (où le journal "L'Union fait la force" exprimera cette volonté commune).

C'est dans cette voie qu'il faut avancer pour bander TOUTS les efforts vers le but qui nous est commun à tous : l'écrasement de nos oppresseurs.

## Travail forcé et déportations !

### L'occupant veut embrigader toute la main-d'œuvre belge dans la machine de guerre allemande.

Au cours d'une des "Conférences de presse" où les représentants des journaux censurés viennent prendre les consignes de la semaine, le Kriegsverwaltungsrat Dr. Schultze vient de préciser les projets que le III<sup>e</sup> Reich nourrit à l'égard de notre main-d'œuvre.

Projets d'une gravité extrême : l'Allemagne ne se borne plus à attirer nos chômeurs dans son industrie mais elle veut y incorporer TOUTS LES TRAVAILLEURS belges, hommes, femmes et jeunes.

Il résulte en effet des déclarations du Dr. Schultze que :

1<sup>o</sup>) Les entreprises belges devront licencier une partie de leurs ouvriers, les plus jeunes, afin de les remplacer par un certain pourcentage de vieux chômeurs, "d'ouvriers ayant dépassé la cinquanteaine et ne pouvant plus travailler à pleine capacité."

2<sup>o</sup>) Les jeunes "pourront trouver du travail à l'étranger", c'est à dire qu'ils seront contraints à se laisser embaucher pour l'Allemagne.

3<sup>o</sup>) Pour libérer encore plus de main-d'œuvre pour l'Allemagne, la semaine pleine de travail devra être instaurée et les allocations pour chômage partiel seront supprimées.

4<sup>o</sup>) Les personnes qui ne sont pas occupées dans les usines et qui ne touchent pas d'indemnité seront néanmoins considérées comme sans travail même si elles exercent des "petits métiers". Il faudra "sévir énergiquement", contre elles si elles s'obstinent à ne pas répondre aux offres de travail en Allemagne.

5<sup>o</sup>) Enfin, ceux qui refuseraient de s'engager dans l'industrie, soit en Belgique, soit à l'étranger, seront astreints aux TRAVAUX FORCÉS ; en fixant leurs salaires "à un taux extrêmement bas", on les occupera au défrichement de terrains, "rude école", susceptible de leur donner le goût du travail en Hibernie.

En résumé, tous les travailleurs de Belgique seraient mis à la disposition de l'industrie de guerre allemande.

Véritables esclaves modernes, ils seraient privés du droit de choisir leur résidence, leur métier, leur travail, de fonder un foyer sans l'autorisation de leurs maîtres. Même en renonçant à leur allocation de chômage, ils se verraient rattrapés par les marchands d'hommes et soumis au travail forcé.

Tel est le régime que Hitler voudrait nous imposer pour pouvoir retirer les dernières réserves humaines des usines allemandes afin de combler les pertes énormes enregistrées sur le front de l'Est.

(Voir suite page 4)

Le Drapeau rouge du 7 octobre 1941 narrant la déportation de Julien Lahaut au camp de Neuengamme (coll. CarCoB asbl - Archives communistes, Bruxelles).

# La libération des prisonniers

Toine est libéré...



À la citadelle, les jours s'écoulaient sans grande variété dans le programme. Des groupes s'en allaient, libérés un beau matin ou à midi, ou à la tombée du jour, avec une fantaisie de date et d'horaire systématiquement déconcertante. Des gens d'un même village, amenés là comme otages le même jour et pour un motif identique, se voyaient expulsés à huit jours d'intervalle, quinze parfois, ou plus... Mais la boîte ne se vidait pas pour autant. Pour deux heureux qui sortaient, trois infortunés faisaient leur entrée...

Il pouvait être à ce moment dix heures. Cette journée de février était belle...

L'homme aux grosses semelles était là, deux fiches dans la main, avec le sous-off boche...

Dix minutes après, Toine et son curé, munis de leurs valises, sortaient du bureau, libres !

Au moment où la première grille de la poterne s'ouvrait devant eux, ils se retournèrent pour embrasser d'un dernier regard l'enclos sinistre où ils laissaient tant d'eux-mêmes et adresser un au revoir aux compagnons que, le cœur serré, ils abandonnaient à la souffrance...



MASSON A., *op. cit.*, pp. 96, 99.

Notre libération.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1942 !



Walter Delsat, *Notre libération*, octobre 1942 (coll. privée).  
Dessin réalisé lors de son incarcération au fort de Huy.

Les prisonniers sont libérés le 5 septembre 1944. Le commandant de la citadelle a déjà quitté les lieux depuis le 30 août et laisse la forteresse à ses subalternes.



Le 5 septembre, les Boches sont toujours là et le canon est proche, les avions sont là aussi. Nous sommes sortis dans la cour de 8 à 10 h avec une ou deux alertes dans l'intervalle, puis nous sommes rentrés dans nos casemates... Onze heures vingt, un coup de sifflet, un rassemblement dans la cour où se trouve bien à l'écart le Feldwebel...

L'*Avenir du Luxembourg*, 18 septembre 1974, p. 3.



Selon René Furnémont :



Peu de jours avant la Libération, des officiers SS s'étaient présentés au fort avec des caisses d'explosifs. Leur dessein était, selon les ordres des soldats allemands, d'enfermer les détenus dans les souterrains et de les y ensevelir sous les décombres.



FURNÉMONT R., *Le château et le fort de Huy*, Huy, s. d., pp. 30-31.

## Contexte géographique et historique

BALACE Fr., *La Barrière belge (1815-1830). Les fortifications et les hommes*, dans *Bulletin du C.L.H.A.M.*, tome VII, fascicule 2, Liège, 1998.

BALACE Fr., *L'art de la guerre en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. La dangereuse illusion des remparts*, dans *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Institut du Patrimoine wallon, Namur, 2007, pp. 51 ss.

BRAGARD Ph., *L'art militaire aux Temps modernes*, dans *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Institut du Patrimoine wallon, Namur, 2007, pp. 39 ss.

COENEN E., *Les canons de 5,7 cm du fort de Huy*, dans *Bulletin du C.L.H.A.M.*, tome IX, fascicule 9, Liège, 2006.

CROKAERT P., *Brialmont. Éloge et Mémoires*, Bruxelles, 1924.

DE RYCKEL L., *Histoire de l'établissement militaire de la Belgique*, Gand, 1907.

DANDOY M., *Inventaire de la céramique découverte sur le site de l'ancien château de Huy en 1976-77*, s. l. s. d.

DUJARDIN J., *Le fort de Huy et son histoire*, dans *Le livre du Millénaire*, Liège, 1985.

FURNÉMONT R., *Le château et le fort de Huy*, Huy, s. d.

JORIS A., *La ville de Huy au Moyen Âge. Des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1959.

JORIS A., *Destin de Huy. Les grandes phases de l'évolution d'une ville mosane*, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, tome 29, 1975.

LEBEAU J., *Le fort de Huy à travers les siècles*, dans *Bulletin du C.L.H.A.M.*, tome III, fascicule 9, Liège, 1988.

*Liège et le royaume des Pays-Bas. Une place forte dans un ensemble défensif 1815-1830*, Liège, C.L.H.A.M., 1980.

LIÉNARD J., *La situation politique et militaire en 1814-1815*, dans *Bulletin du C.L.H.A.M.*, tome VII, fascicule 3, Liège, 1998.

MODAVE C., *L'aménagement du territoire et le patrimoine bâti*, dans *Le livre du Millénaire*, Liège, 1985.

MORSA D., *Huy au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Le livre du Millénaire*, Liège, 1985.

PÉTERS C., *Huy. L'enceinte urbaine et la fortification de hauteur*, dans *Le Patrimoine militaire de Wallonie*, Institut du Patrimoine wallon, Namur, 2007.

REYBROECK J. (dir.), *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie. Vol. 15. Province de Liège. Arrondissement de Huy*, Liège, 1990.

RORIVE J.-P., *La guerre de siège sous Louis XIV en Europe et à Huy*, Bruxelles, 1998.

RORIVE J.-P., *Huy au siècle de Louis XIV*, dans *Le livre du Millénaire*, Liège, 1985.

RORIVE J.-P., *Ombres et lumières en Val mosan. Histoire mouvementée du pays de Huy*, Liège, 2016.

SUTTOR M., *Huy ou la permanence d'un remarquable site défensif*, dans *Bulletin du C.L.H.A.M.*, tome VII, fascicule 10, Liège, 2000.

WILLEMS R., *La barrière des Pays-Bas (1715-1815) de Marlborough à Wellington*, Bruxelles, 1935.

WYNANTS P., *Huy. Quelques notes sur son histoire et description de sa forteresse*, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, tome 12, 1898.

## Vie des prisonniers durant la Seconde Guerre mondiale

### Sources administratives

Copie du registre d'écrou, 22 juin 1941-31 août 1944.

Copie du registre « aux sous », 7 avril 1943-24 août 1944.

Registre partiel, matricules 1 à 3241.

SPF Sécurité sociale. Service des victimes de la guerre (SVG) - Dossiers SDR et dossiers statuts de reconnaissance nationale.

### Sources littéraires

BOSMANT J., *Souvenirs d'un ancien Belge*, Liège, 1974.

HOUTMAN M., *Après quatre ans d'occupation...*, Bruxelles, 1945.

MASSON A., *Toine dans la tourmente*, Paris-Gembloux, 1988.

MERTENS F., *Une femme parmi d'autres. Récit, prose, poèmes, dessins*, s. l. n. d.

MOREAU C., *Vingt-quatre heures en cellule au Fort de Huy*, Huy, Musée communal, s. d.

PANNEQUIN R., *Ami si tu tombes*, Paris, 1976.

ABSIL J.-P., *Retour au Fort de Huy*, dans *Souviens-toi*, Amay, septembre 1991, n° 26.

CARTON de TOURNAI Fr. et JANSSENS G., *Joseph Pholien. Un homme d'État pour une Belgique en crises*, Bierges, 2003.

CLAESSENS B., *Julien Lahaut. Une vie au service du peuple*, Bruxelles, 1950.

*Évasion de Paul Renotte de la citadelle de Huy, en 1941*, dans *Chronique de la Résistance du F.I.*, Liège, septembre 1979, n° 6.

FOSSIER J.-M., *Zone interdite. Nord-Pas-de-Calais*, Paris, 1977.

FOSSIER J.-M., *Nous sommes restés des hommes. Mes combats 1933-1945*, 2011.

LEJEUNE M., *La citadelle de Huy pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de licence, Université de Liège, 2000-2001.

LOBET M., *Arthur Masson ou la richesse du cœur*, Bruxelles, 1971.

*Paul Daxhelet au fort de Huy. Été 1941*, Seraing, IHOES, 1999.

### Crédits photographiques

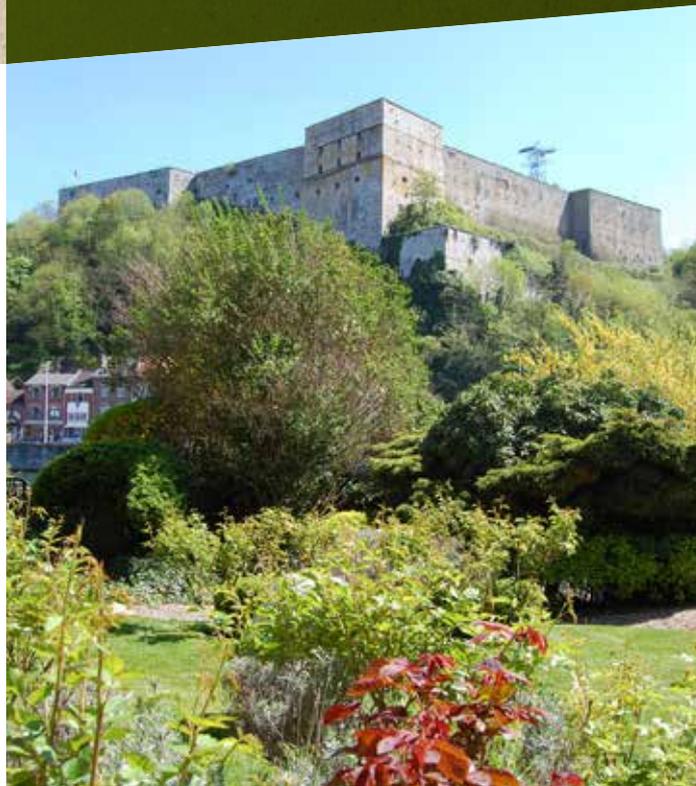
Sauf mention contraire, les photos ont été réalisées par le Service des musées de la Ville de Huy.

Sauf mention contraire, les documents reproduits sont issus des archives du Service des musées, fort et mémorial de la Ville de Huy.

Les gravures et dessins de la collection H. Prévot, sont conservés au Musée communal de Huy.

# Fort et mémorial de Huy

Témoignages et documents  
rassemblés, présentés et édités  
par le Service des musées,  
fort et mémorial de la Ville de Huy.



Le fort de Huy, vue extérieure  
depuis la rive gauche de la Meuse  
(coll. J. Paquai).

Réalisé par l'asbl  
fort et mémorial de Huy  
avec le soutien de  
la Fédération  
Wallonie-Bruxelles.



fort & mémorial   
— Musées de Huy —

Ville de Huy  
Chaussée Napoléon • 4500 Huy  
[www.huy.be](http://www.huy.be)